



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 6 MARS 2025

Date de convocation :
28 février 2025

Date de publication :
14 avril 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Jeanne d'Arc, Avenue de la Cathédrale, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (Président de la Communauté d'agglomération).

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS présent jusqu'à la question n° 46, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER présent jusqu'à la question n° 30, Madame Marielle ROCHER, Madame Isabelle SEON, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Sylvie BARBE à Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Daniel BOYER à Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Roland LONJON, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Catherine CHALAYE à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE à Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Marie-Françoise FAVIER à Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Frédéric GIMBERT à Monsieur Jérôme BAY, Madame Patricia GIRE-JOUBERT à Monsieur Guy CHAPELLE de la question n° 1 à 29 et présente à partir de la question n° 30, Monsieur Philippe JOUJON à Madame Karine REYNAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Sandra LOMBARDY de la question n° 1 à 26 et présente à partir de la question n° 27, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :

Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur William BRUN présent à partir de la question n° 4, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Roland GERENTON présent à partir de la question n° 23, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE présent à partir de la question n° 5, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT présente à partir de la question n° 23

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à 21 h.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

Monsieur CHAPUIS : Bonsoir à vous. Nous comptons ce soir quelques absents, qui nous rejoindront ou qui sont excusés. Nous commençons par la présentation de Marie-Hélène DUBOIS, qui remplace Claude GOUTALAND. Vous avez dû repérer son nom sur le pupitre. Ensuite, je souhaite un bon anniversaire à Brigitte. Nous pouvons nous faire ce petit cadeau de temps en temps, surtout que Brigitte passe la barre des 60 ans. J'espère que je n'oublie pas d'autre anniversaire. J'ai ensuite quelques informations à vous transmettre. Tout d'abord, notez que le comité de territoire du Relais Agglo du Plateau se tiendra le 26 mars de 9 h à 12 h à la salle de la Grenette à Craponne. Je n'ai pas les noms des personnes concernées, mais les élus des 23 communes du bassin de vie de Craponne se reconnaîtront. De plus, vous êtes tous concernés : sachez que la conférence des maires aura lieu le 7 mai de 14 h à 17 h, dans cette même salle Jeanne d'Arc. Venez nombreux. Enfin, je vous informe que nous retirons de l'ordre du jour du présent Conseil communautaire la délibération numéro 41, portant sur les gens du voyage et la révision tarifaire de l'aire d'accueil. Cette délibération avait pour objet de modifier les tarifs des consommables, notamment l'électricité et l'eau. Les tarifs restent inchangés, aussi, la délibération sur ce dossier n'est pas nécessaire.

N° 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur CHAPUIS : Nous entrons directement dans l'ordre du jour, avec le premier rapport. Le Code général des collectivités dispose qu'au début de chacune des séances, nous nommons un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Monsieur LONJON est ainsi nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 18 NOVEMBRE ET 12 DÉCEMBRE 2024

Monsieur CHAPUIS : Nous continuons avec l'adoption des procès-verbaux du 18 novembre et du 12 décembre. Avez-vous des remarques ? Oui, Madame GACON.

Madame GACON : Bonsoir. J'ai besoin de quelques clarifications sur le fonctionnement de l'enregistrement et sur la transcription des prises de parole. Ce que je dis maintenant est-il enregistré ? Qui se permet de retirer des prises de paroles dans la transcription ? Dans le dernier compte rendu...

Monsieur CHAPUIS : L'enregistrement est fait par les services, comme pour la Ville du Puy. Il y a ensuite une transcription manuscrite du fichier audio.

Madame GACON : Cependant, celle-ci n'est pas juste. Elle est incomplète.

Monsieur CHAPUIS : Il faut alors la contester.

Madame GACON : Je suis là pour ça. Je la conteste.

Monsieur CHAPUIS : Sachez néanmoins que ce travail est fastidieux. Il peut arriver que les personnes qui en sont chargées perçoivent mal ou aient des difficultés d'audition. Je ne sais pas à quoi vous faites allusion.

Madame GACON : Je fais allusion à la dernière séance, où il était question des gens du voyage et des tarifications pour ces derniers. Vous étiez très content, pour faire rire l'assemblée, de me rappeler que je n'avais pas voté dans les deux secondes et qu'il fallait que je me réveille. Cette phrase que vous avez dite a bien été enregistrée, mais n'a pas été retranscrite.

Monsieur CHAPUIS : C'est dommage, car je l'ai dite et je l'assume.

Madame GACON : Vous l'assumez. Cela montre tout à fait la façon dont vous traitez les élus minoritaires.

Monsieur CHAPUIS : Cela vous a vexé, mais ce n'était pas l'objectif. J'en suis désolé.

Madame GACON : Comment dois-je prendre les choses ?

Monsieur CHAPUIS : J'ai prononcé cette phrase et je l'assume. Elle doit donc faire partie du compte rendu.

Madame GACON : Or, elle n'y figure pas.

Monsieur CHAPUIS : Je n'ai pas demandé à ce qu'elle en soit enlevée.

Madame GACON : Elle ne figure pas dans le compte rendu. Comment pouvons-nous avoir la garantie que les prises de paroles soient retranscrites avec exactitude ?

Monsieur CHAPUIS : Les services me disent qu'ils ne l'ont pas entendue.

Madame GACON : Pourtant, elle était au micro. Je pense que toute la salle qui a bien ri était...

Monsieur CHAPUIS : En tous cas, je l'ai dite, c'est sûr.

Madame GACON : C'est sûr. Je demande que cette intervention soit rajoutée.

Monsieur CHAPUIS : Très bien, nous la rajouterons. Y a-t-il d'autres remarques ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITE

N° 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY AU TITRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025

Monsieur CHAPUIS : Le rapport numéro 3 porte sur le compte rendu des décisions prises. Avez-vous des questions sur ces décisions ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 4 TRANSPORTS URBAINS, SCOLAIRES, PMR ET TAD : TARIFICATION 2025/2026

Monsieur CHAPUIS : Nous enchaînons avec le rapport numéro 4, présenté par monsieur Jean-Paul BRINGER.

Monsieur BRINGER : Nous souhaitons apporter quelques ajustements à la grille tarifaire des transports pour l'année scolaire 2025-2026. Comme vous avez pu le lire, cette délibération porte sur deux points. Le premier vise à augmenter le tarif de la ligne 20 de Craponne. Le prix du ticket passerait de 1,60 € à 2 €. Le second point encourage une discipline de la part des parents qui inscrivent leurs enfants pour la partie « scolaire ». Pour toute demande non effectuée avant le 30 juin, les parents auront une pénalité de 10 %. Nous proposons cet ajustement, car nous avons aujourd'hui des inscriptions au mois d'août, voire au mois de septembre. Cela nous met en difficulté pour les appels d'offres des transports. Nous souhaitons donc responsabiliser les parents et les inciter à inscrire leurs enfants avant le 30 juin pour éviter des frais supplémentaires.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous des remarques sur ce rapport ? Je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 RÈGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES : MODIFICATIONS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 5.

Monsieur BRINGER : Nous avons adopté un règlement des transports le 22 juin 2023. Or, il est nécessaire d'y apporter quelques précisions. Je vous lis seulement les points les plus importants. Sachez que chaque enfant doit avoir sur lui sa carte de transport nominative, avec son abonnement à jour, et la présenter au conducteur lors de la montée dans le véhicule. Nous avons remarqué que certaines personnes prenaient un abonnement le premier mois puis prétextaient l'avoir oublié les mois suivants. Nous avons pris conscience de ces tricheries lors des contrôles que nous effectuons. De plus, un tel fonctionnement facilitera le travail des chauffeurs.

Le deuxième point important concerne la modification de circuits, notamment en période hivernale. En effet, comme vous pouvez le comprendre, certains arrêts sont susceptibles de ne pas être desservis momentanément, pour des raisons de sécurité, en particulier celle des enfants. Nous le rappelons, car des parents nous ont reproché de ne pas être allés chercher leurs enfants. Avez-vous des questions ? Les précisions se déclinent en une douzaine de points. Si vous avez des remarques, n'hésitez pas à me les communiquer, même ultérieurement. Je reste à votre disposition pour y répondre.

Monsieur RITTER : « Plus de gratuité sur les navettes RPI d'Allègre, Monlet, La Chaise-Dieu, etc. », ça veut dire qu'elles seront encore plus gratuites ? S'il n'y a plus de gratuité, quel sera le tarif ?

Monsieur BRINGER : Lorsque les RPI, rapprochements ou échanges de classes entre deux communes, étaient utilisés, les personnes prenaient un abonnement et pouvaient ainsi les emprunter. Cependant, il s'avère que certains parents ne prenaient pas l'abonnement et que les enfants utilisaient le bus RPI sans paiement, ce que nous n'accepterons plus.

Monsieur CHAPUIS : Ce n'est pas plus, mais *plus*. Y a-t-il d'autres questions ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 RTCA - INFRACTIONS CONSTATÉES SUR LES RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC :
ACTUALISATION DE LA GRILLE DES CATÉGORIES ET NATURES D'INFRACTIONS ET DU
MONTANT DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 6.

Monsieur BRINGER : Par la délibération du 22 juin 2023, nous avons validé la grille des catégories et natures d'infractions. Pour être en conformité avec la loi, nous ajoutons une infraction de 5^e classe, la numéro 27. Il s'agit de l'outrage sexiste, propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste portant atteinte à la dignité. Celui-ci ne figurait pas dans notre grille or, il est maintenant obligatoire à tout règlement.

Monsieur CHAPUIS : Qui est contre ? Oui ?

Madame GALLIEN : J'ai oublié d'intervenir, mais tant que nous parlons de transports, j'ai une remarque concernant la délibération 4. Des personnes âgées de ma commune m'ont dit que le transport à la demande a été supprimé. Je parle de celui qui descendait du nord et passait par la vallée pour se rendre au Puy-en-Velay. Cette ligne permettait aux personnes âgées d'aller, notamment, chez les médecins spécialistes. Nous, maires, aimerions ne pas devoir attendre la conférence des maires pour être informés des suppressions et de leurs motivations.

De plus, je réitère une dernière fois ma demande d'avoir le montant de la taxe versement transport par commune, pour toutes les communes qui font partie de l'Agglomération. Nous aimerions savoir, pour chacune de nos communes, la part que représentent les entreprises, les associations, les EHPAD, les communes de plus de 10 salariés qui financent cette taxe versement transport. Aussi, pour la dernière fois, j'invite le Conseil communautaire à être transparent sur cette information. Merci.

Monsieur BRINGER : Pour répondre à votre première question, j'ai déjà fourni des explications concernant la suppression temporaire du transport à la demande. Nous avons échangé sur ce sujet aux deux dernières commissions, mais aussi lors du dernier Conseil communautaire. L'information a bien été transmise, mais je vais la rappeler. Dans le cadre du précédent marché, le transport à la demande coûtait aux alentours de 50 000 €. Nous avons lancé un appel d'offres pour les années à venir et la seule réponse obtenue s'élève à environ 280 000 €. Dans le cadre des économies et de l'effort qui nous sont demandés pour obtenir un budget d'équilibre pour les transports, budget pratiquement à 1,3 M€, nous avons momentanément suspendu le transport à la demande. Je suis aussi peiné que vous, car j'estime que ce service est important et touche l'ensemble de la population. Aussi, comme évoqué en commission la semaine dernière, nous étudions actuellement les différentes possibilités. Une des principales pistes serait de déléguer à nouveau et de donner aux communes la possibilité d'investir, avec l'aide de l'Agglomération bien entendu, et ce autant sur la partie investissement que sur la partie fonctionnement. Cela donnerait du poids face à des transporteurs qui, parfois, s'entendent et répondent aux appels d'offres avec des augmentations très importantes. Je vous rappelle que cette suspension est provisoire. J'espère que nous trouverons la bonne solution. Néanmoins, comprenez que passer de 50 000 € à plus de 250 000 € est complètement illogique.

Monsieur CHAPUIS : Concernant votre deuxième question, nous allons demander aux services de préparer le document, afin que nous puissions le faire passer.

Monsieur BRINGER : Je donne quand même quelques explications, puisque cela fait partie des thématiques à aborder lors de la conférence des maires. Je pense qu'heureusement nous avons une péréquation et nous avons un équilibre. Les recettes de certaines communes compensent les dépenses d'autres communes. Vous seriez très surpris du rapport entre communes urbaines et communes rurales. Le fait que ces dernières puissent bénéficier des transports grâce au versement mobilité des communes urbaines est un des nombreux bienfaits d'une Communauté d'agglomération importante.

Monsieur CHAPUIS : Ce sont les entreprises de la commune, et non les communes, qui s'acquittent de cette taxe.

Hors micro à 0 h 16 min 8 s

Monsieur CHAPUIS : Je soumetts le rapport numéro 6 au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. N'oublions pas de faire passer les éléments demandés à Madame la Maire.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE DÉLÉGATION À INTERVENIR AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2024 À AOÛT 2026

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 7.

Monsieur BRINGER : Il s'agit d'une convention, que nous signons annuellement avec la Région. Nous sommes prestataires, dans le cadre des transports, de lignes en interopérabilité, qui partent de l'Agglomération et qui vont en dehors de l'Agglomération. Par exemple, la ligne Coubon-Le Monastier devrait être portée par la Région. Cependant, et pour encore deux ans, nous la gérons. La Région nous rembourse donc les frais. J'ai rencontré les services de la Région et je vous informe que nous ne devrions bientôt plus avoir ces signatures de convention. En effet, le marché de prestation pour la Région prend fin en 2026.

Monsieur CHAPUIS : Y a-t-il des questions ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE POLIGNAC - MARNHAC

Monsieur CHAPUIS : Le rapport suivant, le numéro 8, est présenté par Roland GOBET.

Monsieur GOBET : Bonsoir à tous et à toutes. Comme d'habitude, je vous propose de grouper les délibérations 8 à 16, concernant des demandes de fonds de concours pour l'eau pluviale à 50 %, et les délibérations 17 et 18, concernant des demandes de fonds de concours eau et assainissement. Je vous rappelle les montants et les lieux :

- Délibération numéro 8 : fonds de concours de 3 500 € pour un total de 7 000 € de travaux pour la commune de Polignac, hameau de Marnhac.
- Délibération numéro 9 : fonds de concours de 40 000 € pour un total de 80 000 € pour la commune de Vergezac, à Archaud.
- Délibération numéro 10 : fonds de concours de 7 500 € pour un total de 15 000 € pour la commune de Loudes, rue du Breuil.
- Délibération numéro 11 : fonds de concours de 12 000 € pour un total de 24 000 € pour la commune de Craponne-sur-Arzon, place Neuve.
- Délibération numéro 12 : fonds de concours de 50 000 € pour un total de 100 000 € pour la commune de Coubon, rue de la Blonde.
- Délibération numéro 13 : fonds de concours de 3 500 € pour un total de 7 000 € pour la commune de Solignac, place de la Mairie.
- Délibération numéro 14 : fonds de concours de 23 000 € pour un total de 46 000 € pour la commune de Félines – Auffour.
- Délibération numéro 15 : fonds de concours de 7 500 € pour un total de 15 000 € pour la commune de Valse, avenue des droits de l'Homme.
- Délibération numéro 16 : fonds de concours de 13 000 € pour un total de 26 000 € pour la commune de La Chaise-Dieu, Coudert de la Foire.

Ces différents fonds de concours représentent un total de 296 024 €, dont 50 % sont pris en charge par la communauté d'agglomération, soit 148 012 €. Là encore, vous remarquez que l'Agglomération participe grandement aux travaux faits dans les communes.
Ensuite, pour l'eau et l'assainissement, la Communauté d'agglomération prend en charge 80 % des travaux, via le DEA.

- Délibération numéro 17 : sur la commune du Pertuis, à Charbonnaire, fonds de concours de 1 400 € demandés à la commune pour un total de 7 000 € de travaux pour l'eau pluviale et 6 000 € demandés à la commune pour un total de 30 000 € de travaux pour l'eau d'assainissement.
- Délibération numéro 18 : sur la commune de Coubon, à Orzilhac, fonds de concours de 4 000 € demandés à la commune pour un total de 20 000 € de travaux pour l'eau d'assainissement.

Ici, le total des travaux s'élève à 57 000 €, dont 45 600 € à la charge de l'agglomération. Si nous additionnons les montants des travaux d'eau pluviale et d'eau d'assainissement, nous atteignons environ 353 000 €, avec une aide de l'Agglomération de 193 612 €. J'aimerais que cette participation soit reconnue, car j'entends parfois dire que l'Agglomération ne sert à rien. Dans de pareils cas, nous prouvons que nous participons grandement.

Monsieur CHAPUIS : Y a-t-il des remarques sur l'ensemble de ces rapports, qui vont du numéro 8 au numéro 18 ? Pas de remarques. Je vous propose de voter l'ensemble des rapports. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, nous avons gagné du temps.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE VERGEZAC - ARCHAUD

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE LOUDES - RUE DU BREUIL

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 11 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON - PLACE NEUVE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 12 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE COUBON - RUE DE BLONDE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE SOLIGNAC-SUR-LOIRE - PLACE DE LA MAIRIE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE FÉLINES - AUFFOUR

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 15 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE VALS-PRÈS-LE-PUY - AVENUE DES DROITS DE L'HOMME

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS GEPU À LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU - COUDERT DE LA FOIRE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS EAU ET ASSAINISSEMENT À LA COMMUNE DU PERTUIS - CHARBONNAIRE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS ASSAINISSEMENT À LA COMMUNE DE COUBON - ORZILHAC RD535

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 APPROBATION DE LA ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR) DE SAINT-GERMAIN LAPRADE ET TOUT NOUVEAU PROJET DE ZAENRR PORTÉ PAR LES COMMUNES, QUI INTÉGRERAIT LES FONCIERS DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Monsieur CHAPUIS : Le rapport numéro 19 est présenté par Patrick NAVARRE.

Monsieur NAVARRE : Bonjour tout le monde. Cette délibération concerne les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Avant de passer la parole au maire de Saint-Germain-Laprade, qui nous expliquera son opération, je rappelle cette procédure, qui nous intéresse tous. Concernant tous

les projets d'énergie renouvelable du Département, sachez qu'une planification territoriale est gérée par la préfecture. Pour les projets concernant le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le bois-énergie et les réseaux de chaleur, il doit y avoir une concertation. Ainsi, le département, via la préfecture, demande que nous transmettions nos projets. Si vous en avez, même s'ils ne sont pas mis en place, vous devez informer la préfecture. Cela permet d'être référencé dans leur fichier et, en contrepartie, la préfecture sera en mesure de vous aider pour tout blocage administratif. Faites attention cependant à la date butoir, fixée au 31 mars de cette année. Je vous incite vivement à communiquer tout projet concernant les énergies renouvelables à la préfecture qui, je le répète, pourra lever ensuite les blocages. Je laisse maintenant la parole au maire de Saint-Germain-Laprade, pour vous exposer son projet.

Monsieur CHAPELLE : Le projet de Saint-Germain-Laprade est assez simple. Nous voulons déclarer toute la zone d'activité de Laprade, ainsi que la future zone d'extension, zone d'accélération d'énergies renouvelables. Il s'agit d'un projet de photovoltaïque et de réseaux de chaleur. Les installations se feront sur les zones de stationnement, les toitures, ce qui est déjà imperméabilisé, et sur des surfaces foncières qui n'ont plus, réglementairement parlant, la possibilité d'être construites, mais qui n'ont pas non plus de vocation agricole. Je pense, par exemple, aux 35 hectares autour de l'entreprise Fareva, pour lesquels nous avons un projet de panneaux photovoltaïques. Si vous avez des questions précises, je suis prêt à y répondre.

Monsieur NAVARRE : Par rapport à la ZAENR, pour chaque projet inscrit à la préfecture, il devra y avoir une information par l'EPCI. Tous les projets passeront en délibération à ce moment-là.

Monsieur CHAPELLE : Notez qu'une consultation du public doit également avoir eu lieu pour valider la délibération. C'est ce que nous avons fait du 15 janvier au 15 février. Nous avons consigné une petite dizaine de remarques, dont celle de la Communauté d'agglomération, que nous avons retenue quand nous avons ajouté les réseaux de chaleur.

Monsieur NAVARRE : Avez-vous des questions ?

Madame GACON : Je pense qu'il s'agit d'un sujet majeur. Je suis ravie que le Département le prenne en compte. En revanche, je regrette que la Ville du Puy et le secteur historique soient toujours privés de la possibilité d'installer des panneaux solaires. Depuis mon début du mandat, on me dit que ce point sera révisé et pris en considération. L'installation du panneau solaire sur le Rocher d'Aiguilhe, en dessous de la chapelle, n'a pas posé de problème. Pouvons-nous tenter ? Vous disiez qu'il existe une aide au niveau administratif pour lancer ces projets. Il est peut-être temps de s'en occuper, vu l'urgence. Nous avons tous reçu nos factures de gaz récemment. Elles ont explosé ! Or, nous avons des possibilités intéressantes et qui ne coûtent quasiment rien, comme le solaire thermique. Je prends le problème du Puy-en-Velay comme exemple : quand réviserons-nous le plan de sauvegarde de la vieille ville ?

Monsieur CHAPUIS : Je vous rappelle que nous sommes au Conseil communautaire et non à la mairie. Gardons les questions spécifiques à la Ville du Puy pour le Conseil municipal de jeudi, si vous voulez bien, Madame GACON. Je vous y répondrai, car votre remarque est pertinente et nous pouvons nous en saisir. Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Avez-vous d'autres remarques ? Pas d'autres remarques. Je soumetts au vote. Madame GALLIEN ?

M. XX : Ils ont pris des vitamines ce soir.

Madame GALLIEN : Produire de l'énergie renouvelable, c'est super ; 35 hectares, c'est énorme. Je me pose la question de la capacité à accueillir d'autres entreprises industrielles. Celle-là a-t-elle été évacuée, car il s'agit d'une zone inondable ? Peux-tu préciser ?

Monsieur CHAPELLE : Oui. Je rappelle que l'entreprise Fareva est une entreprise Seveso seuil haut. Il doit y avoir un périmètre de sécurité autour de celle-ci, qui correspond aux 35 hectares. Plutôt que de les dédier uniquement à la sécurisation du site, ils serviront aussi à optimiser les dépenses de l'entreprise et à développer l'énergie renouvelable. De plus, cette opération permet de toucher l'IFER. Cette imposition forfaitaire des entreprises de réseaux sera reversée au département, à la Communauté d'agglomération et à la commune qui accueillent le projet. Le département en perçoit, je crois, 50 %, la CAPEV en perçoit 30 % et la commune en perçoit 20 %. Globalement, sans trop en

dévoiler, le projet Fareva signifie 80 000 € d'impôts reversés aux collectivités chaque année.

Monsieur CHAPUIS : Merci, Guy. Avez-vous d'autres remarques ? Avez-vous suffisamment d'informations pour passer au vote ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 20 PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAIZON :
APPROBATION**

Monsieur NAVARRE : La délibération numéro 20 concerne le parc photovoltaïque de Saint-Christophe-sur-Dolaison. Ce nouveau projet rentre tout à fait dans le ZAEnR, compte tenu de son inscription à la préfecture. La demande doit être faite. Encore une fois, nous n'avons pas de problème de perte de surface éventuelle pour les entreprises puisqu'il s'agit d'une ancienne décharge. Le projet photovoltaïque entre dans le cadre de TEPOS et de Air Energie, auparavant appelé Cit'ergie. C'est une demande d'avis de la part de la préfecture, classique dans le process. L'objectif du département est de produire 6,5 GWh de photovoltaïque et ce projet en produira 2,41 MWh.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous des remarques ? Je soumetts cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 21 COMMUNE DE SAINT-VINCENT - ZONE D'ACTIVITÉS DU CROS : RÉNOVATION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 22.

Monsieur LONJON : Non, au rapport numéro 21, concernant le syndicat d'énergie. Il y a des déports. Patrick et moi devons sortir. Nous sommes plusieurs à nous déporter.

Hors micro à 0 h 29 min 8 s

Monsieur CHAPUIS : Nous avons un petit souci. Sur la liste qui nous a été donnée, figure un seul nom, celui de Roland LONJON. Est-ce le seul à se déporter ou parlons-nous de toutes les personnes du syndicat ? Seulement les personnes du bureau ? Merci.

Hors micro à 0 h 29 min 48 s

Monsieur CHAPUIS : Je présenterai donc ce rapport. À moins que tu ne veuilles le faire ?

M. XX : Non, vas-y.

Monsieur CHAPUIS : Nous devons procéder au renouvellement de l'éclairage public en LED sur la zone d'activité du Cros, commune de Saint-Vincent. Un avant-projet a été réalisé avec le syndicat départemental. Conformément aux décisions prises par son comité, le syndicat départemental peut prendre en charge 55 %, soit 6 248,22 €. Chers collègues, avez-vous des remarques sur ce dossier ? Pas de remarques. Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous pouvez revenir. Je rappelle que nous venons de voter la contribution, le reste à charge.

Hors micro à 0 h 30 min 44 s

Monsieur CHAPUIS : C'est le même principe, sauf que, d'un côté, l'Agglomération intervient et, de l'autre, le syndicat départemental d'électricité, pour la maîtrise d'ouvrage.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Annie BOUCHET, Messieurs Patrick NAVARRE, Jean-François GALLIEN, Roland LONJON, Jean-Paul BRINGER, Michel BEGON et Jean-Paul BEAUMEL ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote

N° 22 COMMUNE DE MALVIÈRES : ACQUISITION DES PARCELLES AM N°19, 20, 21, 22 POUR L'EXTENSION DE L'ARBORETUM DE CHARVOLS

Monsieur CHAPUIS : Le rapport numéro 22, sur l'arboretum, vous est présenté par Philippe MEYZONET.

Monsieur MEYZONET : Bonsoir à toutes et à tous. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais nous avons déjà passé le dossier de l'arboretum de Malvières en fin d'année dernière. La délibération portait sur l'acquisition d'une parcelle. Aujourd'hui, nous voulons acheter des parcelles qui appartiennent à Monsieur BONAMAIN et qui jouxtent celles acquises précédemment. Le montant de l'acquisition est de 2 500 € pour une surface totale de 17 000 m². Cette opération permettrait de doubler la surface de l'arboretum, qui s'étendait, à l'origine, sur à peu près 4 hectares. Pourquoi doubler cette surface ? Nous faisons partie d'une expérimentation menée avec l'INRAE et l'université de Clermont. Il s'agit d'un programme sur trois ans, consacré à la recherche de nouvelles essences d'arbres, en prévision du changement climatique. Une plus grande surface nous permettrait une expérimentation à plus grande échelle, en intégrant notamment des feuillus ou des résineux. Avez-vous des questions ?

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'AÉRODROME DÉPARTEMENTAL LE PUY/LOUDES : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 23.

Monsieur LONJON : Michel CHAPUIS, Caroline BARRE, Jean-Paul BRINGER et Roland LONJON doivent se déplacer.

Monsieur GOBET : La Communauté d'agglomération est membre du syndicat mixte de gestion de l'aérodrome départemental du Puy-en-Velay, aux côtés de la région Auvergne-Rhône-Alpes, du département de la Haute-Loire et de la CCI de la Haute-Loire. Pour faire suite à l'accord conclu le 26 juillet 2024 entre les membres du syndicat mixte de gestion de l'aérodrome, portant sur la nouvelle répartition des contributions pour sauver la ligne Le Puy-Paris, une modification des statuts doit être validée par l'avenant numéro 6, ci-annexé. Les modifications portent notamment sur les contributions financières de chaque membre et sur leur représentation respective au sein du syndicat. La nouvelle proposition de répartition est la suivante :

- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, 70 %, 4 élus ;
- Conseil départemental de la Haute-Loire, 15 %, 2 élus ;
- Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, 9 %, 1 élu ;
- CCI de la Haute-Loire, 6 %, 1 élu.

La contribution prévisionnelle annuelle de la Communauté d'agglomération s'élèverait à 166 000 €.

Avez-vous des questions ?

Monsieur JOHANNY : Bonsoir à toutes et à tous. Ce rapport a fait couler un peu d'encre dans la presse, notamment par rapport au dernier marché. Nous parlons ici de sauver la ligne Le Puy-Paris. J'aimerais cependant avoir plus d'éléments sur la situation financière et la pérennité de cette ligne, vu les enjeux financiers de ce dossier. Dans cette assemblée, nous avons l'habitude de supprimer très facilement des services rendus aux citoyens, pour des montants qui nécessitent bien moins d'argent public. Nous en avons eu l'exemple tout à l'heure. Aussi, sur un service qui questionne, qui ne sert pas à tous les citoyens, je pense que des précisions sont nécessaires. Si j'ai bien compris qu'il s'agissait de diminuer la part de la Communauté d'agglomération, avec un repositionnement de la Région, j'attends cependant des précisions de votre part. Les montants évoluent et je regrette que nous ne nous posions pas plus de questions. Surtout, au vu de nos contraintes budgétaires, qui seront étudiées plus tard dans le rapport d'orientation budgétaire. Merci de nous fournir les précisions nécessaires, relatives à la situation financière de cette ligne et aux perspectives, s'il y en a.

Monsieur GOBET : Personnellement, je prends le sujet au vol ce soir, mais je ne vais pas me défilier. Je pense, et je ne crois pas être le seul, que cette ligne a un impact très important sur notre territoire. Nous ne pouvons pas le nier, car cela fait partie de la dynamique de désenclavement de la Haute-Loire. Nous sommes loin de tout. Si vous prenez la ligne Paris-Clermont pour arriver en Haute-Loire, je pense que vous serez mécontents. Les vols s'adressent certes à peu de monde, mais les tarifs ont été rendus plus qu'abordables. La ligne fonctionne bien, le rendement est bon. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, aussi je ne peux pas répondre précisément à certaines de vos questions.

Monsieur BARBALAT : En tant que maire de Loudes, je me dois d'intervenir. Je comprends ton inquiétude, Laurent, concernant les montants. Cependant, pour une agglomération et au vu des services rendus, la somme de 166 000 € ne représente pas une grosse somme. Je rejoins ce que disait Roland, elle est importante, mais c'est aussi un désenclavement de ruralité. Depuis que la ligne a rouvert, elle se développe de plus en plus. En outre, la compagnie doit aller dans notre sens et communiquer largement, notamment au niveau parisien, pour développer cette ligne. Je l'ai dit en commission et je le redis : nous pouvons remercier la Région. Je tiens vraiment à ce que cette ligne soit maintenue. À l'époque, en discutant avec le Directeur, Monsieur REY, nous évoquions les capacités d'une telle ligne à s'ouvrir aux futurs avions électriques.

Monsieur GOBET : L'entreprise a déjà essayé d'optimiser les trajets et d'offrir des tarifs attractifs. À un moment donné, il faut savoir ce que nous voulons pour notre territoire. Nous pouvons rester fermés sur nous-mêmes, mais cette possibilité pourrait s'avérer très dangereuse à long terme.

Monsieur JOHANNY : Je me permets d'intervenir à nouveau. Merci pour tes précisions, Laurent. Quant aux avions électriques, il y a certainement du potentiel, mais je les vois mal arriver à Loudes tout de suite. Par ailleurs, je suis gêné de ne pas avoir l'évolution des dotations entre la Région et l'Agglomération sur cette délibération. Je réitère ce que je disais tout à l'heure sur les services rendus à la population, que nous supprimons souvent dans cette assemblée pour bien moins d'argent public. Aussi, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur GOBET : Je vous renvoie la question : pensez-vous qu'il aurait fallu supprimer la ligne purement et simplement ?

Monsieur JOHANNY : Je pense que tout cela se réfléchit en tous cas, et de manière globale, en incluant toute l'offre de transports. Vous parliez tout à l'heure du réseau ferré : nous pourrions imaginer améliorer certaines lignes abandonnées. Nous pourrions repenser la modularité avec l'aéroport le plus proche. Nous sommes un territoire pas si éloigné de Saint-Étienne, ce qui laisse entrevoir des possibilités.

M. XX : Il ne marche plus à Saint-Étienne.

Monsieur JOHANNY : Je sais bien, mais ce sont des histoires de cohérence de territoire. Nous parlerons tout à l'heure de l'abattoir, et je suis désolé, car nous ne sommes pas du tout sur le même champ, mais nous savons que nous devons raisonner en termes de territoires, de services de proximité. Si nous ne nous réunissons pas autour de la table, pour réfléchir avec les autres collectivités à un schéma de cohérence pour tel ou tel service, alors nous ne réussirons pas en termes d'argent

public. Cela s'applique notamment à ce service aérien. Je regrette de ne pas avoir les données.

Monsieur GOBET : La somme versée par l'Agglomération reste inchangée. Nous l'avons assumée jusqu'à présent, il me semble très dangereux de ne pas continuer ainsi.

Monsieur BRIGNON : Monsieur JOHANNY, je vais dire tout haut ce que je vous ai dit tout bas. Vous prétendez qu'il faut prendre l'avion à Saint-Étienne. Dans ce cas, nous devons finir la RN88.

Rires

Monsieur GOBET : Ce n'est pas faux, Bernard.

M. XX : Ah bon ? Nous ne pouvons pas aller à Saint-Étienne ?

Monsieur BRIGNON : Vous pourrez aussi en parler aux chefs d'entreprise, car cette ligne est faite pour eux. Ils créent de l'emploi.

Monsieur JOHANNY : J'ai seulement demandé des éléments, mais je veux bien que nous ayons un débat à trois, même si c'est assez particulier. J'ai demandé des éléments, car nous n'en avons pas.

Madame GACON : J'apporte un autre argument concernant le train, dont la compétence ne relève pas de l'Agglomération. À un moment, il était question que le TGV arrive à Firminy, ce qui aurait été très intéressant pour la Haute-Loire. J'aimerais connaître le pourcentage... On ne m'écoute pas. J'aimerais connaître le pourcentage de voyageurs qui utilisent cette ligne. En termes de ratio, cela est quand même impressionnant. Je voterai contre.

Monsieur GOBET : Ce que je voudrais avoir, c'est le ratio de personnes qui utilisent le train par rapport à ceux qui utilisent la voiture.

Madame GACON : Il n'y a pas de train !

Monsieur GOBET : Là aussi, ça serait peut-être pas mal. On peut chercher des poux partout, il n'y a aucun souci, nous en trouverons.

Monsieur JOHANNY : Nous sortons du sujet.

Monsieur GROS : L'aberration, c'est que les gens qui peuvent répondre ne sont pas là.

Monsieur GOBET : C'est ça. Je prends le sujet au vol et, là, je suis un peu ennuyé. Je vous propose de mettre ce rapport au vote et nous comptabiliserons.

Hors micro à 0 h 43 min

Monsieur COLOMB : J'ai encore une question. Est-ce que la ligne est utilisée pour les dons d'organes ? Nous parlons de gens qui vont travailler loin, mais pour sauver des vies, pour des dons d'organes vers Paris, la ligne peut être utile. Là, elle est même indispensable.

Monsieur GOBET : Bien sûr, c'est 1 heure de vol.

M. XX : Ce point doit être étudié. La somme n'est pas énorme. Pour sauver des vies aussi, maintenir la ligne est utile. J'y suis favorable.

Hors micro à 0 h 43 min 43 s

M. XX : Nous parlons de 1 heure de vol contre 5 heures 30 de train.

Monsieur GOBET : A minima.

Madame GALLIEN : Je le prends toutes les semaines. De Vorey, il faut compter 4 heures.

Monsieur GOBET : Je vous propose de passer au vote.

Monsieur BARBALAT : De plus, nous parlons de 99 € pour un vol, contre environ 400 € pour un voyage normal.

Monsieur JOHANNY : Mais grâce à l'argent public.

Monsieur GOBET : Je crois que l'entreprise a aussi fourni des efforts pour rationaliser. De notre côté, nous ne changeons pas la somme que nous versions auparavant. Je vous propose de passer au vote. Tu notes, Laurence. Qui est contre ? Madame GACON. Qui s'abstient ? Madame GALLIEN et Monsieur JOHANNY. Merci. Vous pouvez revenir.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 74

Contre : 1

Celline GACON

Abstention : 2

Cécile GALLIEN, Laurent JOHANNY

**Madame Caroline BARRE, Messieurs Michel CHAPUIS, Jean Paul BRINGER et Roland LONJON
ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote**

N° 24 CANDIDATURE À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES, « DÉVELOPPONS ENSEMBLE LES ITINÉRAIRES SAINT-JACQUES-DE- COMPOSTELLE EN AMONT DU PUY-EN-VELAY ».

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 24, présenté par Jean-Benoît GIRODET.

Monsieur GIRODET : Tout à l'heure, je n'ai pas compris si je devais me déporter ou me reporter sur la zone de Saint-Vincent. En tout cas, en tant que maire de la commune, je voudrais vous dire que nous demandons depuis longtemps à l'Agglomération de s'intéresser à cette zone, desservie, mais en très mauvais état. Je suis content de voir que nous commençons à agir, notamment avec l'éclairage. J'en profite pour ajouter qu'il faudra penser à la voirie, mais peut-être dans une autre mandature. Je profite aussi d'avoir le micro pour vous remercier de parler du train, qui est très important. Vous savez que je suis président du syndicat ferroviaire du Livradois-Forez. Nous recherchons, avec peine, un certain nombre de subsides pour faire vivre le train, à la fois touristique, avec le vélo-rail, et maintenant avec des navettes électriques, Monsieur JOHANNY. J'espère que nous ferons un test bientôt. Cependant, je le concède, l'avion électrique n'est pas pour demain.

Pour ce rapport, je vais vous parler du chemin de Saint-Jacques et commencer par quelques chiffres. À partir du Puy-en-Velay, le chemin compte à peu près 30 000, 35 000 pèlerins, randonneurs et marcheurs. Pourquoi y a-t-il autant de monde sur cet itinéraire ? Tout simplement parce qu'il est sécurisé et plutôt bien balisé. Au niveau de l'agglomération, nous rencontrons néanmoins quelques difficultés, notamment sur les points d'eau et toilettes. Les randonneurs nous demandent un certain nombre de services et nous y travaillons. Aussi, puisque la Région nous propose un AMI sur la partie située en amont, je vous suggère d'y répondre favorablement. Pourquoi, me demanderez-vous ? Tout simplement, car nous avons organisé un certain nombre de réunions avec les 18 communes de l'Agglomération concernées par l'itinéraire. Je vous remercie d'avoir tous répondu, physiquement ou par écrit. La Région s'intéresse à cet itinéraire qui vient de Genève, de Cluny, de Lyon et comptabilise, pour l'instant, à peu près 3 000 randonneurs et pèlerins. Le chiffre est plutôt bas, mais indique une très grosse marge de manœuvre. Surtout sachant qu'un randonneur est une personne qui consomme dans notre territoire, dans nos villages, cela est très important. La Région nous assure qu'il faudrait un pilote, si nous avons un bon dossier. Aussi, dans la délibération, je vous propose que l'Agglomération s'empare de ce dossier, par le biais du chef de service, Wilfried Masson, récemment arrivé et qui travaille bien. Je le précise, car nous avons, en France, tendance à exprimer uniquement notre mécontentement.

Ainsi, j'en profite pour vous dire que je suis très content d'avoir un service recomposé. Je voudrais aussi vous dire que 5 projets nous sont proposés, allant de 10 000 € à 150 000 €. Or, nous ne l'avons pas pensé ainsi avec les communes. Nous ne souhaitons pas que les gîtes soient destinés à telle ou

telle commune. Nous avons plutôt essayé, en concertation, d'avoir une répartition uniforme et qui réponde au plus grand nombre. Les communes ont décidé, ensemble, de monter un dossier pour renforcer la signalétique, qui vous sera présentée. Je loue cette coopération. Imaginez que chaque commune décide de sa signalétique, nous aurions un sacré résultat. En revanche, une signalétique commune d'entrée de village permettra d'indiquer un certain nombre d'informations, comme les hébergements, les commerces. Les randonneurs sont aussi demandeurs d'équipements de confort. Sur le parcours sud, nous voyons fleurir des haltes, des aires de pique-nique. Pourquoi ne réussirions-nous pas à proposer une telle qualité ?

Puis, revenons à l'offre d'hébergement, aujourd'hui marchand ou jacquaire. Les randonneurs demandent de nouvelles expériences, inventons un nouvel hébergement ! Proposons du bivouac !

Le 3^e volet sur lequel nous pourrions travailler est la médiation culturelle. Ma chère Cécile, notre tronçon de la vallée de la Loire offre de très belles possibilités. Nous avons Vorey, station Respirando, ou encore Chamalières, avec son prieuré. Nous avons organisé 3 réunions sur la randonnée, 2 réunions sur l'AMI et tout le monde a répondu présent. Cela signifie que le projet intéresse les gens, que nous réussissons à trouver une certaine solidarité. En ce moment, la solidarité est un mot que nous devrions mettre en avant. Aussi, le président va vous proposer de déposer notre candidature et de devenir chef de file, notamment pour les 18 communes intéressées.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous des remarques sur ce dossier très bien présenté ? Pas de remarques. L'enjeu est important. Nous cherchons à développer la partie amont du chemin de Saint-Jacques, avec deux itinéraires possibles. Le projet est vraiment beau. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 COMMUNE DE CRAPONNE-SUR-ARZON : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU JEU 2025

Monsieur CHAPUIS : Le rapport numéro 25 est présenté par Thierry MOURGUES.

Monsieur MOURGUES : Il concerne l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la Fête du jeu qui, cette année, aura lieu à Craponne. La commune nous a fait parvenir un budget de 8 960 € pour organiser cette fête qui, je le rappelle, avait eu lieu l'an dernier à Saint-Germain-Laprade et l'année d'avant à Vorey. Sur ce budget de 8 960 €, la Communauté d'agglomération pourrait participer à hauteur de 3 500 €. De plus, la CAF est sollicitée à hauteur de 1800 € et la MSA à hauteur de 200 €. Aussi, je vous propose d'attribuer cette subvention à la commune d'Arsac-en-Velay, non, de Craponne. J'ai fait un lapsus. Votons et je vous en parle ensuite.

Monsieur CHAPUIS : Qui est contre l'attribution de cette subvention pour la Fête du jeu ? Qui s'abstient ? Merci.

Monsieur MOURGUES : Je vous annonce qu'il faudrait qu'une commune se propose pour l'organisation de la Fête du jeu de l'année prochaine. Il ne s'agira pas d'Arsac-en-Velay.

Monsieur CHAPUIS : Doit-elle se proposer aujourd'hui ou avons-nous un peu de temps ?

Monsieur MOURGUES : Nous devons commencer à y réfléchir, car il s'agit d'une manifestation qui s'organise au long cours. De plus, il doit y avoir un passage de flambeau comme cela a été organisé entre Saint-Germain-Laprade et Craponne-sur-Arzon. Si une commune est intéressée, il serait intéressant de l'associer d'ores et déjà aux travaux. Bénéficier de l'expérience des communes précédentes facilite l'organisation.

Monsieur CHAPUIS : Réfléchissons tous à cette sollicitation pour la Fête du jeu 2026 ; nous y reviendrons.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 SOUTIEN DES ACTIONS DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PAR LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE : CONVENTION TRIENNALE 2025-2027

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 26, présenté par Marc GIRAUD.

Monsieur GIRAUD : Bonsoir à toutes et à tous. Parlons culture et patrimoine. La délibération numéro 26 concerne le label Pays d'art et d'histoire, attribué en 2005 à l'Agglomération du Puy par le ministère de la Culture. Le périmètre de la Communauté d'agglomération s'étant agrandi en 2017, le label a été renouvelé en 2021, pour 10 ans, et a été étendu aux 72 communes de la nouvelle Communauté d'agglomération. Je vous rappelle que les principales missions sont de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie, d'inciter un tourisme de qualité et d'initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme. Dans ce contexte, le département de la Haute-Loire et la Communauté d'agglomération souhaitent prolonger la convention triennale pour harmoniser leurs ambitions patrimoniales et marquer le soutien financier du département aux actions portées par l'Agglomération dans le cadre de ce label. Il s'agit d'une convention-cadre, qui fixe les grandes lignes des engagements du département et de l'agglomération, concernant les activités, publics cibles et bilans. La convention pose le principe général du subventionnement, mais ne dispense pas du dépôt annuel de la demande de subvention, d'un montant de 15 000 € jusqu'à présent. Aussi, je vous propose d'approuver le renouvellement de la convention triennale 2025-2027.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous des remarques ? Je sou mets le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 HÔTEL-DIEU : NOUVELLE TARIFICATION DES LOCATIONS D'ESPACES SÉMINAIRES

Monsieur CHAPUIS : Le rapport numéro 27 est aussi présenté par Marc GIRAUD.

Monsieur GIRAUD : Le site de l'Hôtel-Dieu bénéficie d'un classement à l'UNESCO pour l'ensemble cathédrale et d'un classement au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle pour le bâtiment de l'Hôtel-Dieu. Celui-ci est doté d'un parcours de visite des niveaux 4, 2 et 1, comprenant le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), et notamment la pharmacie, la salle des cuves, la chapelle, ainsi que des scénographies immersives en lumières faisant référence à l'art numérique et à l'Histoire. L'ancienne appellation Hôtel des Lumières a été modifiée et devient Compostella. Nous devons changer de nom, car Hôtel des Lumières était un nom protégé. Compostella a été choisi pour faire écho à Compostelle et à *stella*, qui veut dire étoile, lumière en latin. Le site abrite également des locaux administratifs, pour des services de la collectivité, au niveau 3, et de l'Office de Tourisme, au niveau 5. Depuis la délibération du 14 décembre 2017 sur la fixation des tarifs de location d'espaces, l'Hôtel-Dieu a connu des transformations qui ont débouché sur le fonctionnement actuel. Par conséquent, il est proposé d'adapter la grille de tarifs pour la location des espaces séminaires de l'Hôtel-Dieu. Nous proposons ainsi de supprimer certains tarifs de location ponctuelle et de modifier les tarifs de location de l'auditorium de l'Hôtel-Dieu. Les changements vont de 300 € à 840 € selon l'utilisation. Nous souhaitons également créer un tarif de location de la salle de réception du niveau 5, allant de 105 € à 210 €, créer un tarif de privatisation de la cour de plaisance, allant de 100 € à 200 €, et, enfin, créer un tarif horaire de prestations techniques à 30 € de l'heure et de prestations d'accueil à 25 € de l'heure. Ainsi, je vous propose d'adopter l'ensemble de ces modifications.

Monsieur CHAPUIS : Oui, Madame GACON ?

Madame GACON : J'interviens aussi concernant la précédente délibération, car, dans celle-ci, je suis contente d'entendre le mot CIAP. Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, comme cela a été dit dans la délibération précédente, est là pour encourager les locaux, pas seulement les

touristes, à avoir une meilleure connaissance de notre patrimoine et de son architecture si particulière. Aussi, je regrette que le CIAP, qui permet d'avoir le label Pays d'art et d'histoire, soit aujourd'hui payant. Il ne devrait pas l'être.

Monsieur GIRAUD : Le CIAP n'est pas payant, mais il n'est pas en accès libre. Il faut passer par les salles immersives pour s'y rendre.

Madame GACON : Cela devrait être gratuit.

Monsieur GIRAUD : Un accès libre et gratuit demanderait d'importantes transformations, notamment en termes de personnel. Le CIAP, ainsi que le label Pays d'art et d'histoire, font partie du service patrimoine. Dans celui-ci, travaillent une vingtaine d'agents, aussi bien pour le musée Crozatier, que pour le label, que pour le CIAP. Nous ne pouvons pas affecter de manière permanente 2 ou 3 personnes au CIAP pour rendre l'accès gratuit. En revanche, nous compensons cette disposition par des actions réalisées tout au long de l'année par une dizaine de guides conférenciers ainsi que par des médiations sur le territoire, proposées par 4 agents du musée Crozatier. Ils se rendent dans les écoles, les médiathèques, les bibliothèques. Beaucoup de choses sont entreprises dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, malheureusement cela demeure compliqué pour le CIAP. L'adapter aux 72 communes plutôt qu'aux 26 de l'ancienne agglomération demanderait beaucoup d'investissements, mais nous pouvons en formuler le vœu.

Monsieur CHAPUIS : Merci Marc. Avez-vous d'autres remarques, d'autres questions ? Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 SERVICE PATRIMOINE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Monsieur CHAPUIS : Marc GIRAUD continue avec le rapport numéro 28.

Monsieur GIRAUD : Il s'agit de simplifier l'application des tarifs des visites et d'adapter le tarif de la visite adulte au coût du guidage concernant les visites en Ville du Puy. Il est proposé de supprimer le tarif réduit, qui était appliqué aux 18-25 ans et aux demandeurs d'emploi, et d'augmenter de 1 € le tarif adulte, le passant à 7 €. Nous maintenons la gratuité pour les moins de 18 ans. Nous proposons cette suppression, car le tarif n'est pratiquement pas utilisé, mais complique néanmoins la gestion des visites.

Afin d'adapter leurs tarifs aux nouveaux tarifs des partenaires, il est proposé d'augmenter de 1 € le prix des Pass'Card adulte, le portant à 14 € pour la formule « 3 monuments » et à 18 € pour la formule « 5 monuments ». Les autres tarifs restent inchangés. Puis, comme vous le savez, le service patrimoine a créé et imprimé, sur des panneaux légers, des expositions comme « Coup de foudre », « Traits dénudés », « L'eau », etc. Dans le cadre de la programmation du Pays d'art et d'histoire, celles-ci sont régulièrement exposées gratuitement dans les communes ou chez des partenaires du territoire. Nous avons reçu des demandes pour exposer ces panneaux hors agglomération. Ainsi, nous vous proposons de créer des tarifs de location des expositions, variant de 70 € à 1 000 €. Par conséquent, nous vous soumettons l'adoption de l'ensemble de ces nouveaux tarifs.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous des remarques ? Je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 SERVICE PATRIMOINE - PASS CARD EN VELAY : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME (SAISON 2025)

Monsieur CHAPUIS : Marc vous présente le rapport numéro 29.

Monsieur GIRAUD : Le principe d'un Pass permettant l'accès à plusieurs monuments ou sites du bassin du Puy-en-Velay existe depuis plusieurs années et rencontre un grand succès.

Monsieur CHAPUIS : Attendez, on me signale des déports.

Monsieur LONJON : Exact, pour le Pass : Corinne GONCALVES, Marie-José ALLEMAND, Marie-Pierre VINCENT, Michel CHAPUIS, Jean-Claude BONNEBOUCHE et Jean-Benoît GIRODET doivent se déporter. Si certains n'ont pas été cités, n'hésitez pas à vous déporter aussi, ma liste n'est pas forcément à jour.

Monsieur GIRAUD : Je reprends. Le principe d'un Pass permettant l'accès à plusieurs monuments ou sites du bassin du Puy-en-Velay existe depuis plusieurs années et rencontre un grand succès. En 2024, 27 000 Pass'Card ont été vendus. Une convention de partenariat d'une durée de 1 an a été signée le 20 mars 2024, avec l'Office de Tourisme de l'Agglomération, concernant la vente de Pass'Card en Velay permettant l'accès à 3 ou 5 sites. Ces sites sont le Rocher Corneille, le Rocher Saint-Michel d'Aiguilhe, la forteresse de Polignac, le musée Crozatier et le cloître de la cathédrale du Puy-en-Velay. La convention définit les tarifs, les modalités et les engagements des deux parties. À partir de 2025, afin de mieux valoriser la prestation du site vendeur du Pass, il est proposé d'augmenter la commission vendeur des Pass'Card « 3 monuments » de 20 à 26 % et celle des Pass'Card « 5 monuments » de 20 à 25 %. Nous proposons également de diminuer d'autant les commissions des autres partenaires. Les tarifs des Pass'Card adultes 3 et 5 monuments sont modifiés conformément à la nouvelle grille tarifaire du service patrimoine, reprenant l'augmentation de 1 € par rapport à 2024. Pour déterminer ces changements, l'ensemble des partenaires se sont réunis. Aussi, il vous est proposé d'approuver cette nouvelle convention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Hors micro à 01:04:16

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Mesdames Corinne GONCALVES, Marie José ALLEMAND, Marie Pierre VINCENT, Messieurs Michel CHAPUIS, Jean Claude BONNEBOUCHE et Jean Benoît GIRODET ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote

N° 30 SERVICE PATRIMOINE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE L'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY POUR LA VENTE ET L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VISITES GUIDÉES DE LA VILLE - SAISON 2025

Monsieur BRINGER : Les personnes sorties restent à l'extérieur pour la délibération numéro 30, présentée par Marc.

Monsieur GIRAUD : Dans le cadre du développement de son offre touristique, la Communauté d'agglomération a souhaité confier un mandat à l'office de tourisme de l'agglomération, afin de lui offrir la possibilité de vendre les billets des visites guidées de la Ville du Puy, au bénéfice de la Communauté d'agglomération. En 2024, une convention de partenariat a été signée et il vous est proposé de renouveler le partenariat en 2025. Les modalités techniques du reversement à l'office de tourisme de la commission ayant changé, nous devons signer une nouvelle convention, qui pourra être renouvelée trois fois par voie d'avenant.

Monsieur GIRAUD : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Monsieur GIRAUD : Vous pouvez revenir.

Hors micro à 01:05:25

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Mesdames Corinne GONCALVES, Marie José ALLEMAND, Marie Pierre VINCENT, Messieurs Michel CHAPUIS, Jean Claude BONNEBOUCHE et Jean Benoît GIRODET ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote

N° 31 SERVICE PATRIMOINE : CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 AVEC LE CENTRE HOSPITALIER SAINTE-MARIE DANS LE CADRE DU PROJET INTERSTICES

Monsieur CHAPUIS : À toi la parole, Marc, pour la délibération numéro 31.

Monsieur GIRAUD : Depuis de nombreuses années, le musée Crozatier mène des actions de médiation envers les publics dits empêchés, qui regroupent les publics en situation de handicap auditif, visuel, psychique, mental, ainsi que les résidents de maisons de retraite, EHPAD et de maisons d'arrêt. Ces actions sont attendues pour être musée de France, comme c'est le cas du musée Crozatier. Nous avons donc l'obligation de les réaliser. En 2024, la Communauté d'agglomération avait signé une convention de partenariat avec le centre hospitalier Sainte-Marie, dans le cadre d'un projet financé par INTERSTICES. Pour des raisons internes et organisationnelles, le centre hospitalier n'a pas pu organiser les visites en 2024 et doit les reporter en 2025. Il convient donc de repousser d'un an la date d'exécution de la convention signée, la portant au 31 décembre 2025. Par conséquent, il vous est proposé d'approuver cette nouvelle convention de partenariat avec le centre hospitalier Sainte-Marie.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous des remarques ? Pas de remarques. Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 32 SERVICE PATRIMOINE : CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 AVEC L'ADAPEI 43 DANS LE CADRE DE DEUX PROJETS DE MÉDIATION AVEC DES RÉSIDENTS DU FOYER LA CHAUMINE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 32.

Monsieur GIRAUD : Il s'agit encore de conventions. Dans le cadre de l'exposition « Japon, archipel des arts », il est proposé de réaliser un partenariat avec l'ADAPEI, pour un projet de médiation avec des résidents du foyer La Chaumine. Cet établissement accueille des adultes en situation de handicap intellectuel. La convention de partenariat ci-annexée précise les engagements de la Communauté d'agglomération et de l'ADAPEI. Celle-ci se terminera à la fin de l'exposition. Ainsi, la Communauté d'agglomération s'engage :

- à mettre à disposition des salles du musée pour les ateliers et séances avec les résidents du foyer La Chaumine ;
- à permettre l'accès gratuit à l'exposition aux résidents participant au projet ;
- à assurer le suivi de deux projets par l'agent de médiation du service patrimoine chargé de l'accessibilité ;
- à valoriser et à communiquer sur ces deux projets.

L'ADAPEI 43, de son côté, s'engage à financer un artiste pour la gestion des séances de pratique artistique et à appuyer la conception et valider le contenu d'un livret de visite de l'exposition, créé par les résidents. Je vous propose d'approuver ce partenariat avec L'ADAPEI 43 pour la réalisation des deux projets. Je vous rappelle qu'un projet a été mené cette année avec l'exposition « À travers champs ». Quatre œuvres ont été réalisées par le foyer La Chaumine et sont actuellement exposées au musée Crozatier. Si vous souhaitez les voir, elles y seront pendant trois mois.

Monsieur CHAPUIS : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : APPROBATION DU BILAN ANNUEL (5ÈME ANNÉE)

Monsieur CHAPUIS : Jérôme BAY présente le rapport numéro 33, portant sur le PLH.

Monsieur BAY : Comme vous le savez, nous devons faire chaque année un bilan du PLH. Cette 5^e année s'étend de juillet 2023 à juillet 2024. Pour résumer, sachez que l'activité a été marquée par la fin des dispositifs OPAH, qui ont très bien marché. Nous avons également engagé une étude pré-opérationnelle pour les nouveaux dispositifs, l'OPAH RU et l'OPAH communautaire. Nous en parlerons tout à l'heure. Nous avons continué à octroyer des subventions aux bailleurs sociaux et aux communes, notamment pour des projets liés à la performance énergétique. Puis, nous avons lancé l'Observatoire du foncier, qui permet de mieux connaître le foncier mobilisable, notamment le bâti dégradé dans les communes. Vous avez tous été concernés par sa construction. Nous avons aussi essayé de réorienter les choses concernant l'observatoire de l'habitat. Ces deux observatoires, obligatoires dans le cadre d'un PLH, vont être appelés à fusionner dans les prochains mois.

Monsieur CHAPUIS : Merci, Jérôme. Concernant le lancement de l'Observatoire, j'ai signé aujourd'hui un courrier à tous les maires de l'Agglomération pour les en informer. Je les invite à participer, à donner le plus d'informations possible, afin que nous puissions répondre à leurs besoins. Avez-vous des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 34 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) ACTUEL ET RÈGLEMENT FINANCIER ASSOCIÉ : PROROGATION

Monsieur CHAPUIS : Jérôme, vous présentez le rapport numéro 34.

Monsieur BAY : Au dernier Conseil, le 12 décembre, nous avons abordé la prorogation du PLH, censé se terminer en 2025. Nous avons demandé au préfet de le proroger de 2 ans, tenant compte des échéances des élections l'année prochaine. Nous nous sommes dit que 1 an avant, ce n'était pas une période adéquate pour renouveler le PLH. Nous emploierons le temps restant pour réaliser un nouveau diagnostic et définir de nouvelles orientations avec les équipes qui arriveront après 2026. Le préfet est d'accord pour proroger le PLH. Accolé à celui-ci, le règlement financier permet d'aider les communes dans leur programme de logement et d'aider les bailleurs sociaux. Nous avons demandé que ce règlement soit également prorogé de deux ans.

Monsieur CHAPUIS : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 PIG PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY – CONVENTIONS CONCLUES ENTRE L'AGGLOMÉRATION, L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) ET L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV (ECFR) HAUTE-LOIRE

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 35, toujours présenté par Jérôme.

Monsieur BAY : Au dernier Conseil communautaire, nous avons vu que les nouveaux dispositifs d'OPAH s'appelleront Pacte Territorial. Nous avons besoin de conclure un certain nombre de conventions, préalables à leur mise en place. Ces pactes territoriaux d'une durée de 3 ans viseront la

réhabilitation de 450 logements. La mission qui nous est confiée est de continuer à aider les propriétaires bailleurs et propriétaires occupants dans la réhabilitation de leurs logements. Cependant, l'ANAH demande qu'il y ait une construction, qui passe avec l'espace-conseil France Rénov'. Il s'agit de la maison de l'habitat, située rue de Vienne. Ainsi, nous intervenons pour aider les propriétaires bailleurs et propriétaires occupants. Mais, avant cela, nous devons remplir une mission d'information auprès des habitants intéressés. C'est à cela que sert la maison de l'habitat, qui regroupe l'agence départementale d'information sur le logement, l'ADIL, et l'espace-conseil France Rénov'. Deux « socles » existent : informer les habitants sur les aides et les conseillers de manière personnalisée pour tout projet d'amélioration de l'habitat. Avec le Pacte Territorial, nous intervenons sur un 3^e « socle » : l'aide au montage du dossier et à l'aboutissement du projet. De plus, pour les deux premiers « socles », nous sommes obligés de passer par l'espace-conseil France Rénov'. La mission représente une somme importante, soit 138 480 €, financée à 50 % par l'ANAH.

Monsieur CHAPUIS : Merci, Jérôme. Bien qu'il soit compliqué de suivre l'évolution, ce dossier est très important. Je rappelle qu'en termes d'habitat en mauvais état, nous sommes en queue de peloton. Nous sommes l'avant-dernier département français, ce qui incite le Département et la Communauté d'agglomération à travailler sur le sujet. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 36 PIG PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : CONVENTION DE CAISSE D'AVANCE (PROCIVIS)

Monsieur CHAPUIS : Merci. Jérôme nous présente le rapport numéro 36.

Monsieur LONJON : Avant de commencer, Ginette VINCENT est appelée à se déporter.

Monsieur BAY : Ce rapport concerne toujours le Pacte Territorial, qui succède aux OPAH. Nous avons parlé de plusieurs nouveautés au Conseil communautaire du 12 décembre dernier. Parmi celles-ci, notez que nous continuons à aider les propriétaires bailleurs et occupants lorsqu'ils réhabilitent leur logement. Cela vient s'adosser aux aides de l'ANAH. De plus, nous avons mis en place une prime de 5 000 € pour la réhabilitation des logements vacants. Enfin, la 3^e nouveauté est une convention de caisse d'avance. Nous avons réalisé que beaucoup de personnes ont des ressources modestes, voire très modestes. Faute de trésorerie, elles ne réussissent pas à mener à bien leur projet, malgré les subventions. Passer une convention avec la banque solidaire Procivis permettrait de mobiliser de la trésorerie, notamment pour payer aux entreprises les acomptes, au moment de l'instruction du projet. Et ce, en attendant le versement de la subvention. Vous êtes, je pense, conscients qu'il y a toujours un décalage entre le moment où arrive la subvention et le moment où les entreprises demandent à être payées. Par cette convention, 300 000 € seront mis à disposition sur une durée d'un an par Procivis Forez-Velay. Cela ne coûte rien à l'Agglomération et la convention est renouvelable chaque année pendant la durée des OPAH, soit trois ans pour le Pacte et cinq ans pour OPAH RU. L'objectif est fixé à une dizaine de dossiers pour commencer et une trentaine de dossiers par an. Cela concerne aussi les copropriétés. Avez-vous des questions ?

Monsieur CHAPUIS : Merci, Jérôme. Ce rapport important permettra à des gens d'accéder aux travaux, grâce à un relais au niveau des paiements, en attendant de percevoir les aides.

Monsieur BAY : Disons que les propriétaires ne paieront que le reste à charge. Si la subvention s'élève à 70 % du montant des travaux, ils paieront les 30 % restants.

Monsieur CHAPUIS : Trop de foyers ne pouvaient pas entamer de tels travaux faute de trésorerie pour l'avance, c'est un beau sujet. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Ginette VINCENT a quitté la salle et n'a pas participé au vote

N° 37 COMMUNE D'ARSAC-EN-VELAY : ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SPL

Monsieur CHAPUIS : Jérôme, nous passons au rapport numéro 37.

Monsieur BAY : La commune d'Arsac-en-Velay est intéressée pour entrer au capital de la SPL. Comme pour chaque nouvelle entrée, le Conseil communautaire va céder des parts. Ici, nous parlons de 22 actions, pour des projets d'aménagement de bourg. La commune d'Arsac sera représentée par Valérie BARLET, qui siégera à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale de la SPL.

Monsieur CHAPUIS : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Arsac, bienvenue à la SPL.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 38 COMMUNE DE PRADELLES : ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SPL

Monsieur CHAPUIS : Nous enchaînons avec le rapport numéro 38.

Monsieur BAY : Il s'agit de la même démarche. Cependant, c'est la première fois qu'une commune hors agglomération adhère. La commune de Pradelles est également intéressée par des projets d'aménagement de places, d'aménagement urbain. Aussi, elle a demandé à entrer dans la SPL. Nous lui céderons 12 actions, d'une valeur nominale de 170 €. Elle sera représentée par Aglaé MACHELART, qui siégera à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale de la SPL.

Monsieur CHAPUIS : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 39 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT APPLICABLE À
COMPTER DU 1ER AVRIL 2025**

Monsieur CHAPUIS : La parole est à Marielle ROCHER pour la délibération numéro 39.

Madame ROCHER : En 2024, la caisse d'allocations a effectué, comme chaque année, des contrôles auprès des multi-accueils gérés par l'agglomération. Comme chaque année, nous devons mettre à jour le règlement de fonctionnement. Cette année, les modifications portent sur plusieurs points :

- Les modalités de continuité du service en l'absence du directeur ou de la directrice. Il s'agit là de définir les rôles de chacun en pareil cas.
- Les modalités du contrat d'accueil et de la tarification en cas de garde alternée. Dans ces cas-là, un contrat d'accueil est écrit pour chaque parent et la tarification est calculée de manière distincte pour chacun, selon ses revenus et sa situation familiale.
- Les conditions d'accès des structures. Il a été précisé qu'il fallait un certificat médical datant de moins de deux mois et ne faisant état d'aucune contre-indication pour un accueil en collectivité.
- La définition d'un protocole de mise en sûreté face au risque d'attentats.

J'en profite pour vous rappeler que des exercices et mises en situation sont effectués au sein des multi-accueils. Le dernier en date nous a été bénéfique, notamment à Coubon, puisqu'il a eu lieu juste avant la dernière crue. Le personnel a été bien aidé par cet exercice pour l'évacuation des enfants. Ainsi, je vous propose d'adopter ce nouveau règlement.

Monsieur CHAPUIS : Sur l'adoption de ce nouveau règlement, qui est contre ? Qui s'abstient ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 40 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSE POUR L'OPÉRATION
"ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT D'EMPLOI"**

Monsieur CHAPUIS : Pour le rapport numéro 40, la parole est à Philippe MEYZONET.

Monsieur LONJON : Brigitte FROMAGET-HERITIER et Thierry MOURGUES doivent se déporter.

Monsieur MEYZONET : Cette 40^e délibération concerne la subvention au titre du FSE pour l'opération « accompagnement des personnes durablement privées d'emploi », dans le cadre de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur ». Ainsi, nous sollicitons le FSE pour une aide au budget. Il s'élève à 127 283 € et le fonds social européen pourrait intervenir à hauteur de 76 370 €. Nous émettrons cette demande, afin qu'il nous reste un autofinancement de seulement 40 %, soit 50 913 €. Cette somme représente deux années et se décompose ainsi : 26 172 € à la charge de l'Agglomération en 2025 et 24 741 € à la charge de l'Agglomération en 2026. Avez-vous des questions ? Je rappelle que « Territoires zéro chômeur » est un programme d'aide pour la réinsertion des personnes sans emploi, à travers des actions concrètes, comme l'entreprise à but d'emploi que certains ont dû visiter. Avez-vous des questions ?

Monsieur CHAPUIS : Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Brigitte FROMAGET HERITIER et Monsieur Thierry MOURGUES ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote

N° 41 GENS DU VOYAGE : RÉVISION TARIFAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL D'EYCENAC

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

NON ADOPTEE

N° 42 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION

Monsieur CHAPUIS : Le rapport numéro 41 a été retiré. Nous passons donc au rapport numéro 42, les mouvements de personnel entre structures, qui donnent lieu à des conventions. Madame Élodie AGRAIN, agent de la ville, est mise à disposition de la Communauté d'agglomération pour assurer le remplacement d'un agent chargé de l'accueil. À ce titre, elle est mise à disposition pour une quotité de 30 % de son temps de travail. Avez-vous des remarques ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 43 PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur CHAPUIS : Le rapport numéro 43 porte sur la modification du tableau des emplois. Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services. Pour donner suite à un départ en mutation, il est essentiel de modifier les grades cibles du poste référencé numéro 400 au tableau des emplois, correspondant à la fonction de juriste au sein du service juridique et relevant du grade d'attaché territorial. Il convient

d'être moins restrictif et d'ouvrir cet emploi à des fonctionnaires titulaires des grades d'attaché et d'attaché principal. Cela facilitera l'embauche, car nous peinons à avoir des candidatures. Avez-vous des remarques ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 44 PERSONNEL : ATTRIBUTION D'AVANTAGES EN NATURE

Monsieur CHAPUIS : Le 12 décembre 2024, le Conseil communautaire a statué pour l'attribution d'avantages en nature, notamment des véhicules de service ou de fonction et logements de fonction, pour l'année 2025. Cependant, il y a lieu d'apporter des modifications. Nous vous proposons l'attribution d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile à Monsieur Romain CHALINDAR, adjoint au chef de service collecte et traitement des déchets, et à Monsieur Claude GOUTALAND, parti à la retraite au mois de février.

Hors micro à 1 h 24 min 36 s

Monsieur CHAPUIS : Oui, pardon : du 1^{er} au 31 janvier 2025. Le rapport est juste. Chers collègues, qui est contre ? Qui s'abstient ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 45 COMPTE EPARGNE TEMPS : AJUSTEMENT DE LA PROVISION

Monsieur CHAPUIS : Nous passons à l'ajustement de la provision du compte épargne-temps. Celui-ci permet à son titulaire d'accumuler des droits de congés. De notre côté, nous devons les prévoir au budget, car si des personnes font valoir leurs droits au compte épargne-temps, nous devons toutefois les payer pendant leur absence. Aussi, nous devons faire une provision comptable. En 2024, le nombre de jours monétisables est de 2 490 pour un montant de provision de 307 000 €. Au 31 janvier, nous avons 2 443 jours. Le montant de la provision pour 2025 sera donc de 279 688 €. Comme il s'agit d'une obligation comptable, j'imagine que vous n'avez pas de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 46 SERVICES COMMUNS : PRISE EN COMPTE FINANCIÈRE DE LA MUTUALISATION DANS LES BUDGETS DES RÉGIES

Monsieur CHAPUIS : Le rapport numéro 46 porte sur les services communs et la prise en compte financière de la mutualisation. La convention actuelle régissant les services communs de l'agglomération, de la ville et du CCAS a été signée en mars 2016. Lors de la dernière réunion de la commission, il a été proposé de facturer aux services publics industriels et commerciaux de l'Agglomération une quote-part correspondant à leur degré de recours aux différents services. Les services sont, je le rappelle, les RH, les finances, les marchés publics, l'informatique, le juridique et l'ingénierie. Ces mesures n'ont aucun impact pour les agents mutualisés qui consacraient déjà une part de leur temps à ce service. L'estimation du recours de ces SPIC aux services communs a été faite en commission et pourra donner lieu à des ajustements, selon la même procédure. Concrètement, nous avons prévu 30 % pour l'eau et 30 % pour l'assainissement, ce service étant numériquement le plus important et le plus chronophage auprès des services support, 15 % pour la RTCA, 15 % pour l'abattoir et 10 % pour la Cuisine en Velay. Chaque année, une refacturation des prestations sera effectuée sur la base de 5 % de la masse salariale. Avez-vous des remarques ? Monsieur JOHANNY.

Monsieur JOHANNY : Avons-nous des projections financières de ces rétributions ?

Monsieur CHAPUIS : Globalement, mais le chiffre n'est pas à la virgule près, nous sommes à 350 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 47 PERSONNEL : ADHÉSION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-LOIRE

Monsieur CHAPUIS : Jean-Paul BRINGER vous présente le rapport numéro 47.

Monsieur LONJON : De nombreuses personnes doivent se déporter.

Monsieur BRINGER : Je vous propose de valider cette nouvelle convention relative au service assistance retraite du centre de gestion, avec les modifications apportées lors du dernier Conseil d'administration du 3 décembre 2024. Les éléments financiers sont définis sur cette nouvelle convention. Avez-vous des questions ? Je vous propose de voter. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Merci. Vous pouvez revenir. Roland, tu peux présenter la délibération numéro 48.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Mesdames Brigitte BENAT, Christelle VALANTIN, Sandra LOMBARDY, Annie BOUCHET, Christiane MOSNIER, Roselyne BEYSSAC, Messieurs Michel CHAPUIS, Gérard GROS, Jean Paul BEAUMEL, Philippe MEYZONET et Roland LONJON ont quitté la salle et n'ont pas participé au vote

N° 48 RÉALISATION D'UN DATACENTER MUTUALISÉ POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY ET LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE - ALTI-DATA 43 : APPROBATION DU PROJET, CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET CONVENTION DE GESTION

Monsieur LONJON : Cette délibération concerne Alti-Data 43, le *data center* mutualisé entre l'Agglomération et le Département. Le projet a été validé en septembre 2024. Aujourd'hui, la délibération consiste à acter la vente au département d'une parcelle d'une superficie de 1 245 m², qui nous appartient et sur laquelle sera installé Alti-Data 43. Pour répondre à une question posée en commission des finances, Alti-Data 43 aura la capacité d'accueillir les données des communes de l'Agglomération qui seraient intéressées. Nous pourrions voir les modalités ultérieurement.

Monsieur CHAPUIS : Concernant le *data center*, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 49 EVOLUTION ET MAINTENANCE DU VISUALISEUR CARTOGRAPHIQUE MAPSTORE2-GEORCHESTRA : CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur CHAPUIS : Roland LONJON nous présente le rapport numéro 49, sur l'évolution et la maintenance du visualiseur cartographique MapStore2-geOrchestra.

Monsieur LONJON : Il s'agit du renouvellement d'une convention entre Rennes Métropole et l'Agglomération, portant sur la maintenance, la mise à jour et le développement de logiciels mis à disposition des agents de la collectivité et des communes. Encore une fois, il s'agit d'un

renouvellement.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous des remarques ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 50 DEMANDE DE MODIFICATION DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À LA DÉVIATION DE SAINT-HOSTIEN - LE PERTUIS SUR LA RN 88 : AVIS RELATIF À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur CHAPUIS : Thierry MOURGUES présente le rapport numéro 50.

Monsieur MOURGUES : Le rapport numéro 50 porte sur la demande de modifications de l'autorisation environnementale, relative à la déviation de Saint-Hostien-Le Pertuis sur la RN88, et l'avis relatif à l'enquête publique. À la suite d'un courrier de la préfecture du 20 décembre 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'émettre un avis sur l'enquête publique avant le 10 mars. Je vais vous présenter cette délibération de manière synthétique, en 3 chapitres. Évidemment, vous retrouverez le détail dans le projet de délibération.

Commençons par la présentation de l'opération. La RN88 a été classée grande liaison d'aménagement du territoire dès 1993. Elle constitue une liaison interrégionale entre l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Cet outil d'aménagement du territoire réunit sept départements et deux grandes régions. Le projet consiste à réaliser, en 2x2 voies, les contournements des bourgs de Saint-Hostien et du Pertuis, sur une longueur de 10,5 km. Il s'agit du dernier maillon routier de mise en 2x2 voies entre Lyon et Le Puy. Désenclaver la Haute-Loire, relier les aires urbaines de Saint-Étienne et du Puy, irriguer tout un réseau de villes moyennes et villages ruraux de moyenne montagne sont les principaux atouts du projet. Un tiers de la population de la Haute-Loire, riverains, employés, entrepreneurs, scolaires, est directement intéressé pour des usages quotidiens. De plus, la RN88 représente une colonne vertébrale facilitant les déplacements et les échanges économiques en direction du bassin Rhône-Alpin. Elle devient une opportunité pour faciliter les déplacements quotidiens de près de 90 000 habitants, pour contribuer au dynamisme économique et à l'emploi, pour renforcer une offre touristique, grâce à un accès simplifié au territoire. Le chantier générera la création de 855 emplois directs et de plus de 700 emplois indirects. Compte tenu de la crise économique actuelle, cela constituera un levier pour la relance.

Le 2^e grand point est le renforcement de la sécurité grâce à ce projet. Entre 2013 et 2020, 23 accidents ont été comptabilisés sur la RN88, entre Yssingeaux et Saint-Pierre-Eynac. Outre l'amélioration de la sécurité des riverains dans les bourgs traversés, la mise en 2x2 voies sera un atout pour le déneigement. Puis, troisièmement, le projet est exemplairement intégré dans son environnement. La région, maître d'ouvrage de ce projet d'envergure, s'inscrit dans une démarche d'excellence en termes de préservation de l'environnement. Pour la première fois, sur le territoire français, la maîtrise d'ouvrage est confiée à une Région. La région Auvergne-Rhône-Alpes fait de l'environnement une priorité et compte s'appuyer sur ce chantier pour démontrer son ambition et son expertise. Dans la conduite du projet routier, la préservation des ressources, les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre seront des priorités. Les emprises nécessaires au projet feront l'objet de mesures de compensation. Le choix a été fait de réduire au maximum l'impact sur les espèces et les paysages. Les ouvrages facilitant la continuité écologique sont espacés, en moyenne, de 250 m et non de 720 m, comme la réglementation l'exige.

Pour conclure, ce projet est une véritable opportunité de développement économique de la Haute-Loire et d'amélioration de la qualité de vie des riverains et usagers de la RN88, tout en garantissant l'intégration de l'ouvrage dans son environnement. Ainsi, nous vous proposons d'adopter la délibération suivante, en émettant un avis très favorable au projet d'aménagement de la déviation de Saint-Hostien-Le Pertuis sur la RN88 porté par la Région.

Madame GACON : J'aimerais revenir sur quelques points. Quand nous parlons du nombre d'accidents entre Saint-Pierre-Eynac et Yssingeaux, nous ne parlons pas de la section entre Le Pertuis et Yssingeaux, pourtant très accidentogène et pour laquelle les écologistes ne se sont jamais opposés. Sur la section dont nous parlons, les accidents ne sont pas aussi importants que vous le mentionnez. Par ailleurs, vous ne mentionnez pas que la Région n'a pas la maîtrise du foncier sur ce projet. Elle est

toujours en train de chercher des terres. Elle n'a pas non plus résolu toutes les mesures compensatoires annoncées à grands coups de communication. Non, le projet n'est pas si écologique puisqu'il sera plus long de 2 kilomètres, ce qui engendre plus de kilomètres roulés et plus de production de CO2. Puis, la Haute-Loire et l'Agglomération ne prennent pas forcément en compte que plus une route est praticable, plus elle est pratiquée. Énormément de camions vont utiliser la RN88 pour éviter la vallée du Rhône et ses autoroutes payantes. Je n'ai pas de moyens publics pour faire ce comptage, mais j'aimerais connaître le nombre de camions transitant quotidiennement sur la RN88. Il est énorme et n'en sera que plus important avec ce projet. Nous n'avons pas non plus noté que les Régions n'ont pas la compétence des routes, mais celle du transport ferroviaire, qui n'est pas du tout développé en Haute-Loire depuis de nombreuses années. Nous avons encore beaucoup d'arguments. L'endroit est extrêmement fragile, il abrite des nappes phréatiques et des sources. Mais c'est aussi un territoire où niche une grande concentration de chauves-souris et où se reproduit le milan royal. Ce territoire abrite de nombreuses espèces protégées, même si cela peut faire sourire certains. Aussi, je porte la parole de nombreuses personnes de cette Agglomération et, bien évidemment, je m'opposerai au projet.

Monsieur CHAPUIS : Merci, Madame GACON. Dans cette assemblée, vous avez déjà eu l'occasion de développer vos arguments. Aujourd'hui, ce sont les mêmes que vous avancez. Pas de soucis. Vous êtes opposée, tout le monde le sait. J'ai vu que les chiffres étaient contestés, mais, quels que soient ceux que nous retenons, une majorité de personnes a déclaré ce projet d'utilité publique. Nous en avons déjà discuté dans cette assemblée. Nous avons pris des positions très fortes. Je crois me souvenir que vous étiez 2 ou 3 à être contre, avec peut-être quelques abstentions. Merci, Madame GACON d'avoir développé vos arguments. Vous avez eu l'occasion de le faire une fois de plus. Ne perdons pas de temps à échanger plus, car personne ne convaincra l'autre et nous rentrerons dans un dialogue de sourds. La question, aujourd'hui, est : la majorité de notre assemblée se prononce-t-elle pour ou contre le projet ? Merci de votre intervention, Madame GACON. La parole est libre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 voix contre et 1 abstention. Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ
Pour : 76
Contre : 2
Celline GACON Laurent JOHANNY
Abstention : 1
Cécile GALLIEN

N° 51 AMÉNAGEMENT VOIE DOUCE CEYSSAC - LES ORGUES : ACQUISITION DES PARCELLES B N°844, AA N° 18, AC N°93 ET B N°578, AA N°14, AA N°15

Monsieur CHAPUIS : Je vous propose de passer au rapport suivant, le rapport numéro 51, présenté par Jean-Benoît.

Hors micro à 1 h 39 min 2 s

Monsieur GIRODET : Je suis un peu étonné d'avoir à intervenir sur ce sujet. Si vous me parlez de la pertinence de faire des voies vertes, en me disant qu'elles sont bonnes pour la santé et pour la planète, je vous dirai oui, bien évidemment.

Ces deux délibérations, numéros 51 et 52, sont liées. La première porte sur l'achat de 12 000 € de foncier, pour créer la voie verte. Cela donne lieu à un certain montant de travaux. Là, mon cher Roland, je te laisse la parole.

Monsieur LONJON : Merci, Jean-Benoît. Dans la lignée de ce qui vient d'être dit, il nous appartient de décider l'acquisition foncière de 11 000 mètres² pour un coût de 207 040 € HT. Nous ferons une demande de subvention à la Région, en espérant obtenir 60 % de subvention.

Monsieur CHAPUIS : Nous avons fusionné les deux rapports : celui concernant la décision d'aménagement et celui concernant le prix de l'aménagement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 52 AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE SUR LES BERGES DU CEYSSAC (LIAISON CEYSSAC - SALLE DES ORGUES À ESPALY) : DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 53 CRUE DU 17/10/2024 : DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN AUX EVÈNEMENTS CLIMATIQUES

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 53 sur la crue du 17 octobre 2024, présenté par Roland LONJON.

Monsieur LONJON : Nous parlons des autres conséquences, dues à la malheureuse crue du 17 octobre 2024. Elle a fait beaucoup de dégâts, notamment sur des ouvrages relevant de l'Agglomération. La liste est indiquée dans la délibération. Le montant prévisionnel est estimé à un peu plus de 1,8 M€. Pour ces dépenses, nous espérons obtenir une subvention de 80 % du montant de la part de l'État, dans le cadre de la dotation de soutien aux événements climatiques.

Monsieur BRINGER : Ayant suivi le dossier, je peux aussi intervenir. La DSEC s'est penchée sur nos problématiques. Nous rentrerions dans un critère d'un maximum de 40 %, avec lequel nous pourrions réduire la vétusté. Si nous obtenons 30 %, nous pourrions toutefois nous estimer heureux, même si cela signifie un reste à charge important pour l'agglomération. Le montant pour les embâcles est d'environ 800 000 € pour l'ensemble de l'Agglomération. La maîtrise d'ouvrage est portée par L'EPAGE. Là, tu as raison, Roland, nous devrions obtenir environ 80 %. Néanmoins, le reste à charge relèvera de l'agglomération. Nous en parlions tout à l'heure avec Nathalie Cencic : nous pouvons envisager de demander une DETR spécifique en complément de cette DSEC qui n'est pas suffisante.

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au vote. Oui, Monsieur JOHANNY ?

Monsieur JOHANNY : Pardon de vous couper, mais pouvez-vous apporter des précisions sur les impacts de cette crue sur la station d'épuration de Chadrac, la partie fonctionnelle et celle en cours de construction ? Merci

Monsieur GOBET : Tu veux que je fasse, Michel ?

Monsieur GOBET : Cette inondation est malheureusement arrivée trop tôt. Si elle était survenue une fois la station de Chadrac terminée, il y aurait eu, bien sûr, beaucoup moins de frais. Toute une partie en construction a été endommagée, mais les impacts sont relativement minimes. Nous aurions pu avoir beaucoup plus de dégâts. Les trois bassins déjà construits ont pleinement joué leur rôle. La partie inondée lors de cette crue sera beaucoup moins impactée une fois la station finie, car tout sera surélevé et notre capacité de résilience sera meilleure. Le dispositif susceptible d'être impacté par une crue centennale sera mis en secours. Dès le retour à un niveau d'eau correct, les équipes pourront intervenir et tout relancer. Aujourd'hui, nous parlons de dégâts qui s'élèvent malheureusement à 311 000 €. Nous pourrions aisément diviser ce montant par deux, ou trois j'espère, quand la station sera terminée. Le point positif est que la partie refaite n'a pas été impactée. Ai-je pleinement répondu à votre question ?

Monsieur CHAPUIS : Nous revenons au rapport initial, avec un petit changement dans les chiffres qui nous est annoncé par Jean-Paul BRINGER. Les chiffres s'inversent et la Communauté d'agglomération n'aura pas un reste à charge de 20 %, mais de 70 %. Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais prenons-la comme telle. Nous n'avons pas le choix, nous devons bien réparer les dégâts causés par la crue. Les communes seules n'y arriveront pas. Intervenons, quel que soit le prix, dans un geste de solidarité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 54 SIÈGE DE L'AGGLOMÉRATION - RÉNOVATION THERMIQUE : DEMANDES DE SUBVENTION FEDER, ETAT DETR/DSIL 2025, ETAT FONDS VERT

Monsieur CHAPUIS : Nous passons au rapport numéro 54.

Monsieur LONJON : Il s'agit de la rénovation thermique du siège de l'Agglomération. Nous en avons parlé il y a quelque temps, les études ont affiné le projet. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'expliquer qu'il consiste en une intervention sur l'enveloppe du bâtiment, avec le changement des menuiseries et l'isolation de la façade par l'extérieur, mais aussi une intervention sur l'intérieur avec, notamment une optimisation du système de chauffage. Le coût de cette opération s'élève à 1 588 504 €, avec sollicitation de subventions au FEDER et à l'État, au titre du Fonds vert et de la DETR. Ainsi, nous espérons un reste à charge de 20 % pour l'agglomération, soit 317 700 €. Avez-vous des questions ?

Monsieur CHAPUIS : Monsieur JOHANNY ?

Monsieur JOHANNY : Ma question porte à la fois sur ce rapport et à la fois sur le plan pluriannuel d'investissement que vous présenterez dans quelques minutes. Dans ce PPI, nous voyons également un projet de réaménagement, disons d'agrandissement ou de restructuration du siège de l'agglomération. Ne pourrions-nous pas faire des économies en menant concomitamment les deux types de travaux, la rénovation thermique et la reconfiguration ? L'avez-vous envisagé ?

Monsieur LONJON : Ces deux projets existent déjà depuis un moment. Nous parlons de la rénovation thermique, que je viens d'évoquer, et de la rénovation du siège de l'Agglomération. Vous savez, aussi bien que nous, que les lieux sont plus que vétustes et nécessitent une rénovation, ne serait-ce que pour le bien-être des agents et l'accueil de la population. La réflexion est en cours. Néanmoins, nous pouvons distinguer les deux types de travaux. La rénovation thermique est urgente, mais nous pouvons patienter pour la rénovation du siège dans sa totalité. Nous allons devoir faire des choix. Vous avez parlé du PPI et vous avez raison. Les différents projets sont listés dans le rapport d'orientation budgétaire, mais les arbitrages restent à faire. J'insiste : la rénovation thermique du siège actuel est impérative.

Monsieur CHAPUIS : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 55 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Monsieur CHAPUIS : Nous terminons par le Rapport d'Orientation Budgétaire, présenté par Monsieur LONJON.

Monsieur LONJON : Merci. Je vais vous donner quelques chiffres pour esquisser le contexte général. Ensuite, je vous proposerai la rétrospective de 2024, avec la situation financière au 31 décembre. Puis, nous ferons un point sur le fonctionnement, c'est-à-dire les recettes et les dépenses, l'état de la dette au 31 décembre 2024. Celui-ci sera suivi d'un point sur les budgets annexes. Nous nous intéresserons aux investissements et, enfin, je vous donnerai quelques éléments sur la prospective 2025-2027. Concernant le contexte général, reprenez trois chiffres : la croissance 2024 à 1,1 % ; l'inflation à 2 % en 2024, et le déficit de l'État à 3 300 milliards d'euros. Cela représente 49 000 € par habitant. Vous trouverez la situation financière de notre agglomération en page 8. Vous pouvez constater qu'après une forte baisse de l'épargne nette en 2023, notre épargne retrouve, en 2024, un niveau équivalent à 2022, soit près de 4 M€. Si nous analysons les recettes de fonctionnement, la fraction de TVA, c'est-à-dire la compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE, constitue la plus grande partie de nos recettes.

Gardez à l'esprit que cette fraction de TVA va être gelée. Même si la croissance est meilleure, nous n'en profiterons pas directement, c'est gelé.

La fiscalité directe, quant à elle, a généré un produit assez important par rapport à 2023, soit 4,8 M€. Globalement, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont généré 2,1 M€ de recettes supplémentaires. La CFE a généré 1,2 M€ de recettes supplémentaires et la taxe d'ordures ménagères, 1,4 M€. Tout n'est pas imputable à la décision que nous avons prise d'augmenter les taux des taxes foncières et de la CFE. Sachez que les bases sont revalorisées chaque année et que, pour 2024, la revalorisation représente 800 000 €. Ensuite, les produits et services sont en augmentation de plus de 2,5 M€. Les explications sont très simples. Cela est lié au remboursement des charges de personnel par les budgets annexes, la DEA et Cuisine en Velay. Les produits supplémentaires sont liés à l'augmentation des tarifs de la piscine, du théâtre, etc., et ont généré 85 000 € de recettes additionnelles.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel représentent 45 %. Les charges à caractère général correspondent à 28 % de nos dépenses, les contributions et subventions indemnités à 16 % et la fiscalité reversée, par exemple le FPIC, à 10 %. Vous retrouverez les charges à caractère général en page 13. Nous accueillons bien volontiers la légère baisse du prix d'électricité. C'est la bonne nouvelle. Les charges de personnel sont en augmentation de 13,15 %, soit 3,54 M€, et représentent un peu plus de 30 M€. Cela s'explique notamment par les mesures nationales.

La hausse du point d'indice en année pleine représente 250 000 € pour 2024. Nous avons aussi eu cinq points d'indice supplémentaires, ce qui représente 220 000 €. Les mesures internes, comme le GVT, représentent 750 000 €. Tout cela pèse. Ce sont des sommes importantes. Nous parlons souvent des charges de personnel, des effectifs. Le montant de charges de personnel doit être retraité des remboursements reçus des différents services. Ce tableau est très important. Nous y voyons les remboursements des différents services de tout ce personnel sur notre budget principal, sur nos charges. Les « vraies » charges de personnel représentent, pour l'agglomération, environ 23 M€. Ce chiffre nous permet de relativiser. Page 17, nous voyons les effectifs. Nous constatons une nette augmentation, de 488 à 573, mais, encore une fois, nous pouvons déduire un certain nombre d'effectifs, imputables à la DEA, à la Cuisine, etc. Maintenant que nous avons vu le fonctionnement, passons à la structure de la dette. Elle s'élève à 36 M€, ce qui représente 4,4 années de ratio. C'est plus que correct, car le seuil à partir duquel s'inquiéter est fixé à 8. Nous n'avons pas d'emprunts toxiques. Concernant l'investissement, nous constatons une réelle baisse entre 2022 et 2024. Nous sommes passés de 19 M€ à environ 8,4 M€, avec quelques restes à réaliser. Cela s'explique par l'abandon de certains projets, au vu des coûts.

M. XX : Combien avons-nous fait ?

Hors micro à 1 h 55 min 28 s

Monsieur LONJON : Ne l'avons-nous pas indiqué ? Je le saurais pour la prochaine fois. Nous faisons un point sur les budgets annexes. Nous en avons 6. Pour la RTCA, nous avons une subvention d'équilibre de 1,39 M€, notamment due à la forte augmentation des prix des nouveaux marchés des transports scolaires. Nous l'avons expliqué à plusieurs reprises. Nous avons également une stagnation du versement de transport. Concernant l'abattoir, vous connaissez le sujet, nous avons malheureusement constaté une baisse du tonnage et une augmentation des charges d'entretien malgré une hausse des prix pratiquée en 2024. Cela nous conduit, depuis 2 ans, à verser une subvention d'équilibre. En 2023, nous avons versé 660 000 €, en 2024, 882 000 € et nous prévoyons de verser 1,2 M€ en 2025. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Concernant la DEA, l'eau et l'assainissement sont deux compétences très importantes. Pour l'assainissement, une convergence des tarifs est prévue en 2029. Pour l'instant, nous avons encore deux tarifs distincts. Pour l'eau potable, le tarif est unique sur le territoire de l'agglomération, mais il y a déjà eu une première mesure d'harmonisation des tarifs d'abonnement. À propos de la réforme des redevances de l'agence Haut-Loire-Bretagne, nous avons trois nouvelles redevances : une sur la consommation d'eau potable, une sur la performance des réseaux d'eau potable et une dernière sur la performance des systèmes d'assainissement collectif. Les projets d'investissement de la DEA concernent le renforcement de l'alimentation des communes citées en 2022, dans le cadre du plan de résilience et pour un montant de 3 M€. Nous avons parlé tout à l'heure de la STEP de Chadrac et de la livraison des travaux, décalée de 3 mois à cause de la crue. Gardez à l'esprit que la DEA a 198 stations d'épuration, dont certaines ont été récupérées en mauvais état. Cela implique un programme de renouvellement et un plan d'investissement, qui va nous impacter fortement. L'extension et la restructuration des bâtiments devenus trop exigus, à Chadrac, s'élèvent à 1,5 M€.

Concernant la Cuisine en Velay, nous avons, pour la 3^e année consécutive, un excédent de 120 000 € en 2024. Nous profitons de ces bonnes années pour renouveler du matériel, chose nécessaire, et acquérir du matériel moderne, ce qui sera source d'économies pour la Cuisine. Pour vous dire un mot sur l'usine relais, il ne nous reste que LEGUPUY à Chaspuzac. Sachez que le protocole de conciliation a été signé cette semaine par le président. Cela signifie une situation à jour des passifs à notre égard, à part un peu plus de 620 000 €, reportés sur le décalage du crédit-bail. Nous répartirons donc cette somme sur les 21 mois à venir. Le reste doit faire l'objet de règlements réguliers. Nous en saurons plus à la fin du mois, lors de l'envoi du premier titre exécutoire fin mars. Nous espérons qu'ils tiendront leurs engagements.

Pour faire suite à la partie rétrospective, nous passons à la partie prospective. Voulez-vous déjà poser des questions ? Nous pouvons les garder pour tout à l'heure et je vous présente la prospective. Je commence par les bases de constitution du budget primitif de 2025, qui vous sera présenté au Conseil communautaire du 10 avril. Vous connaissez le contexte politique, nationalement chaotique. Nous sommes dans une situation de flou, très inconfortable. Aussi, nous nous sommes attelés à l'élaboration du présent ROB dans des conditions difficiles, doublées d'une grande incertitude liée au projet de loi de finances 2025 arrivé seulement mi-février. Ajoutez-y une réalité économique devenue stressante, une croissance fragile, des baisses ou des gels de dotation. Nous devons faire preuve d'une prudence accrue dans nos décisions. Peut-être avez-vous écouté, hier soir, l'intervention du président de la République. Elle nous incite à une prudence encore plus forte. Vous avez entendu que l'augmentation du budget de la Défense doit se faire sans augmentation d'impôts, ce qui impose au gouvernement des économies drastiques sur d'autres budgets. Le président de la République a aussi parlé, entre autres, de financements public et privé. Nous savons ce que cela signifie. Tout le monde sera mis à contribution, y compris les collectivités locales. Pour résumer, nous sommes faces à la nécessité d'une gestion très rigoureuse de nos dépenses, de recherches d'économies et d'optimisations de recettes. Voilà les principes qui guident l'élaboration du BP 2025. Pour paraphraser, les principes sont les suivants :

- Pas d'augmentation de la fiscalité.
- La prise en compte des contraintes nationales. Nous allons devoir verser une somme de 450 000 € en 2025 à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales et l'URSSAF, qui passera à 420 000 € en 2026, 2027, 2028.
- Le gel des emplois.
- Le gel de la fraction de TVA, qui nous fait perdre 400 000 € de recettes. La seule augmentation de recettes que nous pouvons prévoir est de se caler sur l'inflation et espérer une augmentation des valeurs locatives.
- Une prévision de croissance à 1,1 % et une inflation à 2 %.

Aujourd'hui, nous avons la volonté d'atteindre, sur les années 2025 et 2026, 1,5 M€ d'économies. Cela n'est pas facile, mais nous avons deux hypothèses. La première est de maintenir les aides aux associations. Nous continuons nos subventions d'équilibre, c'est-à-dire l'apport aux budgets annexes. Notre objectif est à 11 M€ d'investissement par an, puisque nous avons des projets, nous devons soutenir l'investissement, et à 4 M€ d'emprunt par an. Nous arriverions ainsi à une épargne brute, en 2025, de 6,7 M€ et une épargne nette de seulement 2,3 M€. La somme n'est pas suffisante. Aussi, je vous présente le deuxième scénario pour atteindre les 1,5 M€ d'économies. Nous pourrions diminuer réellement le recours à l'intérim, poste important de notre collectivité ; avoir une gestion pointilleuse des départs à la retraite et des redéploiements par compte de postes ; réduire les charges à caractère général ; diminuer les subventions. Tout cela reste à définir. Nous intégrons aussi la possibilité de diminuer, en 2026, les bases minimums de la CFE, à hauteur d'environ 300 000 €. Cette décision sera à prendre en temps voulu, tout comme un certain nombre d'arbitrages. Pour 2025, une chose est pratiquement sûre, nous atteindrons les 700 000 € d'économies. Il reste encore 800 000 € me direz-vous, mais nous nous y attellerons. Nous avons déjà commencé. Ensuite, pour le deuxième scénario, nous aimerions atteindre les 12,4 M€ d'investissements par an, soit 1 M€ de plus que dans l'hypothèse basse, avec toujours le même niveau d'emprunt, soit 4 M€ par an. Cela reste très raisonnable. J'ai essayé d'être le plus synthétique possible dans ma présentation de la rétrospective et de la prospective. Maintenant, le débat est ouvert. Président ?

Monsieur CHAPUIS : Certains d'entre vous souhaitent-ils s'exprimer ou demander des précisions ?
Monsieur JOHANNY ?

Monsieur JOHANNY : J'allais intervenir tout à l'heure, à la fin de la première partie de votre exposé.

Concernant LEGUPUY, vous disiez que Monsieur le Président a signé le document. A-t-il également été acté par l'autre partie ?

Monsieur LONJON : Tout le monde a signé.

Monsieur JOHANNY : Nous sommes d'accord, toutes les parties ont signé. Nous savons que l'enjeu financier est si important qu'il impacterait notre lecture du rapport. Vous parliez d'être plus pointilleux, notamment sur la gestion de l'intérim. Pouvez-vous apporter des précisions sur ce sujet ? Avez-vous des idées en tête ? Je suis inquiet des conséquences que cela pourrait avoir sur les services rendus à la population. Je vous remerciais aussi de revenir sur la CFE. Quelles discussions ont été engagées ? Je ne reviendrais pas sur ce qui a été fait et sur l'importante polémique soulevée par la hausse précédente. Enfin, concernant le redéploiement des investissements, vous parlez de maintenir le taux d'investissement, avec un emprunt à 4 M€ par an. Envisagez-vous de redéfinir ce PPI ? Restera-t-il, dans les deux années à venir, l'engagement que nous avons dans le tableau ? Merci.

Monsieur LONJON : Pour répondre à votre première question, l'intérim représente à peu près 400 000 € sur différents services, tels que petite enfance, la collecte, etc. L'objectif n'est évidemment pas de le supprimer, mais de faire en sorte de ne pas toucher aux services directement en lien avec la population. Un certain nombre de remplacements se font au niveau administratif. Nous pourrions peut-être les diminuer. Quand je dis pointilleux, je veux que nous regardions au cas par cas. Il n'est pas question de diminuer le service au public.

Puis, concernant les investissements, je vous le disais tout à l'heure, la liste reprend les projets recensés sur l'ensemble de l'Agglomération. Nous ne les mènerons pas tous, nous devons faire des choix. Ceux-là vous seront présentés le 10 avril.

Enfin, pour répondre à votre dernière question sur la CFE, nous avons dit à plusieurs reprises que notre objectif n'est pas de pénaliser les commerçants, mais de les soutenir dans une période difficile pour tout le monde. Nous ne pourrions rien faire en 2025, mais éventuellement en 2026, à condition de revoir les bases minimums. C'est sur ce point précis que nous devons jouer, si nous sommes en mesure de faire des économies substantielles. Voilà l'enjeu. Je vous parlais de 1,5 M€ d'économies sur 2 ans. Avec cette somme, nous serons en mesure de réduire les bases de 300 000 €. Notre objectif sera de faire ces arbitrages.

Monsieur CHAPUIS : Vous l'avez compris, le budget est difficile. Nous avons augmenté les impôts à la suite de notre vote de 2024. Pour la CFE, l'augmentation a été trop rapide, nous devons certainement faire un peu marche arrière. Au Conseil communautaire du 10 avril, nous vous proposerons une solution visant à réduire l'impact de cette forte augmentation de la CFE. Nous vous présentons un plan d'économies, car augmenter les impôts sans un tel plan ne sert strictement à rien. Dans un premier temps, nous avons contacté tous les services et leur avons demandé de réfléchir à un plan d'économies. Roland a chiffré ce plan à peu près à 750 000 € pour 2025 et nous y arriverons. Mais sachez qu'en 2026, nous devons toutefois continuer. Monsieur JOAHNNY, il y aura, je suis désolé Roland, quelques réductions de services à la population. La décision de fermer les déchetteries 2 demi-journées par semaine a un impact ; les fermer le dimanche matin a un impact. Nous avons fait ce choix qui représente 74 000 € d'économies. La navette qui permettait à des salariés de passer de Blavozy à Chaspuzac, par Le Puy, et qui coûtait 180 000 €, a été supprimée. L'adhésion au SICTOM nous a permis de faire des économies sur les ordures ménagères. Il y a toute une liste de petites économies et nous avons encore des arbitrages à faire dans le cadre de notre collectivité, c'est-à-dire ensemble. Nous devons prendre ces décisions tous ensemble, pas seulement au bureau. Nous ferons des propositions et vous les validerez, éventuellement. La prévision budgétaire, le ROB tel qu'il est exposé montre un budget en amélioration, mais qui reste fragile pour les deux années à venir. Vous l'avez compris, l'augmentation de la CNRACL va durer 4 ans et représente 400 000 € par an. Vous connaissez tous ce problème de l'Agglomération, car vous l'avez aussi dans vos mairies. Nous devons faire preuve de sagesse, autant que de lucidité. Nous avons augmenté les taxes, mais cela ne suffit pas. Maintenant, nous devons être capables de présenter des économies. Le recours à l'intérim est très simple et répond au constat d'absentéisme dans nos collectivités. Certains services, notamment les ordures ménagères, nous obligent à avoir recours à des contrats de courte durée. Les poubelles doivent être ramassées. Par endroits, nous ne pouvons pas réduire les services à la population. Cependant, nous prévoyons une économie de l'ordre de 300 000 € sur l'intérim. Il est aussi important que nous considérions chaque départ à la retraite comme une opportunité. Vous le savez, quand nous embauchons un salarié, nous l'embauchons pour 40 ans. Je dis parfois avec humour que nous adoptons, plus que nous embauchons, dans les collectivités. Les contrats durent longtemps, soyons

vigilants. Pour autant, nous avons encore besoin de gens pour travailler. Quand nous demandons à nos directeurs de proposer des pistes d'économies sur de potentiels non-remplacements de fonctionnaires, nous réalisons la difficulté. Sur certains dossiers, cela est complètement impossible. Par exemple, nous ne pouvons pas réduire la voilure concernant les ordures ménagères. Nous n'en sommes pas encore à l'établissement du budget, mais au rapport d'orientation budgétaire, qui nous permettra de voter le budget du mois d'avril ensemble. Ce budget doit être raisonnable. Nous améliorons très nettement la capacité d'autofinancement et l'épargne nette et présenterons un plan d'économies, pour l'instant à 750 000 €. Tout le monde doit participer, tous les services, dans la mesure de leurs capacités. Les arbitrages, le travail commencé doivent être finis pour le mois d'avril, afin que nous puissions présenter un budget et des plans d'économie à la population. Aussi, travaillons sérieusement et tous ensemble.

Pour revenir à la question de l'abattoir, sujet fondamental, nous sommes cette année à 1 M€ prévisible de déficit et faisons face à un sujet très sensible : garder un abattoir dans un département très rural. Allons-y doucement, en respectant les gros clients. Nous avons commencé les réunions avec eux. Nous avons perdu Da Silva, mais il nous reste Vigouroux et Méjean, deux acteurs qui représentent presque 50 % des produits de l'abattoir. Ensuite, nous avons les « petits » donneurs d'ordre, qui sont très intéressés par la conservation de l'abattoir. Nous avons demandé au directeur de l'abattoir de nous présenter un plan de réduction 500 000 € pour le 31 mars. Celui-ci portera sur trois points :

- Le prix. Les acteurs doivent prendre conscience des difficultés que nous rencontrons. Nous ne pouvons pas avoir un budget ouvert, à consommer régulièrement. Nous n'avons pas de droit de tirage, soyons vigilants sur ce point.
- La masse salariale, sur laquelle nous allons travailler.
- Les produits. Il faudrait trouver plus de tonnage et récupérer celui que nous avons perdu.

De plus, nous aurons un autre sujet, connexe, mais très important. Il s'agit, avec le service de l'État, des injonctions qui nous sont faites à réparer l'abattoir. Cela nous surprend beaucoup. Il y a trois abattoirs en Haute-Loire, quatre si nous comptons celui de Langogne, qui n'est pas sur le département. Tous ont plus de 70 ans. Le nôtre est le plus récent, pour autant nous sommes les plus embêtés, sur des normes que nous avons du mal à comprendre et qui nous plombent financièrement. Il faudrait que nous lancions 1 M€ d'investissement, dans une structure dont nous ne connaissons pas la pérennité. Les sujets sont compliqués. Nous y travaillons notamment avec Gérard GROS, du conseil d'exploitation. Tout le monde a été averti, nous rendrons compte de ce travail à l'assemblée, dans le cadre du budget du mois d'avril. Nous devons à la population d'être sérieux et conscients. Enfin, nous serons vigilants dans nos arbitrages de réduction de services. Je prends l'exemple des ordures ménagères, la fermeture du dimanche matin est embêtante, mais s'est traduite par 74 000 € d'économies. Nous soulèverons la question des subventions à certaines associations et celle de la prise de compétences de notre agglomération. Je pense vous avoir tout dit, ouvrons le débat.

Madame GALLIEN : Merci pour tous ces éclairages. Je garde le micro, car j'aimerais revenir sur le tableau qui suit votre débat d'orientation budgétaire. Nous n'avons pas parlé des trois tableaux du PPI, pour 2025, 2026 et 2027. Nous aurons des élections en mars 2026 et je remarque, comme le disait Roland, que vous nous présentez ce qu'il y a sur la table. Or, peut-être qu'à partir de 2026, cette composante ne sera pas la même, notamment en termes d'investissements. Peut-être que les futurs élus auront aussi des demandes, des projets, des choses à prendre en considération. J'insiste parce qu'on dirait que les élus actuels et futurs n'ont pas été consultés sur 2026. Néanmoins, je suis consciente que cela est difficile.

Par ailleurs, je note que nous prévoyons 1 M€ sur le logement par an. Alors que nous sommes unanimes, nous devons mettre le paquet sur ce point. Si nous voulons accueillir des gens chez nous, nous devons avoir de l'habitat. Commençons par là et sur toutes les communes. Là, les projections me paraissent légères. Concernant le développement durable, vous intégrez 10 M€ sur 3 ans. Or, il y a déjà 6 M€ pour les équipements sur Brives, digues, etc. Mais cela doit aussi inclure le thermique. Je pense que sur ce point, nous devons, un jour ou l'autre, aider les communes à faire mieux. C'est-à-dire rénover les bâtiments communaux et créer de l'énergie propre par exemple. Nous devons, à mon sens, avoir ce débat politique.

Enfin, sur le sujet du déplacement et de la mobilité, vous citez, comme d'habitude, des aires de covoiturage et des abris à vélos. Ce n'est pas uniquement avec ces lignes que nous réussirons à mailler le territoire. Inspirons-nous de Caen. C'est une grosse intercommunalité, certes, mais elle a mis en place un système de mobilité, y compris en marguerite, tout autour de l'aire urbaine. Cela vaudrait le coup d'aller leur rendre visite, car ils ont évidemment une taxe versement transport. Leur système

réussit à distribuer la mobilité sur l'intégralité de l'intercommunalité. Enfin, pour revenir sur la question de la culture, les seuls sites cités sont ceux du Puy. Or, il y a aussi de la culture dans les communes rurales et des investissements, des équipements. Pour l'avenir, je pense que nous devons assurer la continuité, dans la difficulté économique actuelle, mais aussi, éventuellement, faire quelques choix d'orientations différents. Merci à vous.

Monsieur CHAPUIS : Avez-vous d'autres remarques ? Monsieur JOHANNY.

Monsieur JOHANNY : Merci pour vos précisions par rapport à mes remarques. Pour être sûr d'avoir bien compris, me confirmez-vous que la décision concernant la DSEC, avec la modification donnée tout à l'heure par Monsieur BRINGER, n'apparaît pas et aura des conséquences qui ne sont pas intégrées ici ?

Monsieur CHAPUIS : Oui, oui. Nous risquons de passer de 400 000 € à 1,1 M€. Nous vous le disons par honnêteté. Nous ne voulons pas vous faire rêver avec une somme de 480 000 € quand, à l'inverse, cela risque de coûter 1,1 M€.

Monsieur JOHANNY : Il est important de garder cela à l'esprit par rapport au ROB. De plus, la mesure votée ce soir à hauteur de 350 000 €, chiffrés sur la rétribution des SPIC, a-t-elle été bien intégrée au document ? Merci.

Monsieur CHAPUIS : Oui, oui. La réduction potentielle de la CFE de 300 000 € a, elle aussi, été prise en compte dans le ROB et le sera, évidemment, dans le budget prévisionnel. Concernant le ROB, voulez-vous encore vous exprimer ? C'est le moment. Nous le faisons en toute transparence, donc n'hésitez pas. Et si nous n'avons pas la réponse à votre question, nous l'aurons la prochaine fois. Pas d'autres questions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur CHAPUIS : Nous pouvons clôturer notre rapport communautaire. Merci à tous. Un petit moment de dégustation est prévu dans le hall d'entrée. Nous nous retrouvons au mois d'avril.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être publié le 14 avril 2025 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le secrétaire de séance,



Roland LONJON

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Puy-en-Velay,



Michel CHAPUIS